



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

FAAE • NUMÉRO 027 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 10 mars 2005

—
Président

M. Bernard Patry

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le jeudi 10 mars 2005

•(0910)

[Traduction]

Le président (M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.)): Bonjour à tous.

[Français]

Conformément à l'article de renvoi du mardi 7 décembre 2004, le comité fait l'étude du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

Nous étions rendus à l'amendement BQ-6 du Bloc québécois.

Madame Lalonde, s'il vous plaît.

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Veuillez attendre un instant que je sorte mes papiers.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le président, je voudrais faire un rappel au Règlement avant que nous ne commençons.

Le président: Quel est ce rappel au règlement?

Mme Alexa McDonough: Il n'est un secret pour personne que, mardi, nous avons été frustrés et mécontents de ne pas pouvoir faire en sorte que certaines questions urgentes seraient mises à l'étude aujourd'hui. Nous n'avons pas pu le faire. Sans vouloir ressasser le passé, je voudrais seulement que nous prenions quelques minutes ou que nous acceptions de réserver quelques minutes, avant la fin de la réunion, pour régler ces questions, étant donné qu'elles sont urgentes. Étant donné que la Chambre ne siège pas la semaine prochaine, il serait inutile que l'étude de ces motions soit reportée de deux semaines.

Le président: Très bien.

M. McTeague veut répondre à cela.

L'hon. Dan McTeague (Pickering—Scarborough-Est, Lib.): Je pense que nous comprenons, madame McDonough. Pour commencer, nous trouvons plutôt incroyable que vous ayez perdu 10 minutes du temps du comité pour réunir le quorum.

Deuxièmement, nous sommes certainement au courant de vos commentaires étant donné que vous les avez publiés dans plusieurs journaux.

Monsieur le président, je pense que nous tous au courant, mais faisons ce que nous sommes censés faire et arrêtons de perdre notre temps.

Le président: À ma connaissance, nous devons maintenant étudier le projet de loi C-25 et j'espère qu'il nous restera du temps à la fin pour examiner cette question. Mais nous devons commencer si nous voulons pouvoir le faire à la fin de la réunion.

[Français]

Mme Alexa McDonough: D'accord.

Le président: Madame Lalonde, nous en sommes à l'amendement BQ-6.

Mme Francine Lalonde: Oui, mais je veux d'abord répondre au commentaire du secrétaire parlementaire. Je regrette que nous commençons avec 10 minutes de retard, mais je me souviens que nous ayons souvent attendu l'arrivée des députés du parti au pouvoir pour atteindre le quorum. Alors, il me semble que de tels commentaires ne nous prédisposent pas à donner une suite heureuse aux travaux du comité.

Monsieur le président, je compte sur vous pour assurer la sérénité.

Le président: Vous avez mon appui total, madame Lalonde, et vous avez la parole sur l'amendement BQ-6.

Mme Francine Lalonde: Merci.

Cet amendement est extrêmement important pour nous. Je propose que le projet de loi C-25 soit modifié par adjonction, après la ligne 40, page 3, du nouvel article suivant:

4.1 (1) Un comité composé des ministres de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, des Pêches et Océans, de la Défense nationale, des Affaires étrangères, ainsi que du président de l'Agence spatiale canadienne et d'un ministre de chacune des provinces, désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province visée, se réunit une fois par an pour procéder à un examen des dispositions de l'application de la présente loi.

(2) Le comité peut donner des directives au ministre sur l'application de la présente loi.

(3) Les directives du comité lient le ministre.

Pourquoi un tel amendement? Parce que désormais RADARSAT-2 est de propriété privée et parce qu'on expérimente un partenariat public-privé qui sera certainement difficile à faire fonctionner pour le meilleur intérêt du Canada et des provinces. Nous pensons que ce n'est pas une mesure insensée. Il s'agit juste de prévoir que l'ensemble des ministres qui peuvent être concernés par la production d'images de RADARSAT-2 puissent se réunir une fois par année afin d'examiner la situation et de tirer des conclusions. Il nous semble que c'est tout à fait possible de faire cela et que ce n'est pas un objet qui changerait la nature du projet de loi. Au contraire, cela le bonifierait.

Le président: En tant que président du comité, je dois dire que l'amendement que vous proposez, madame Lalonde, est irrecevable. Je vais vous dire pourquoi, et vous aurez la chance de répondre à mon explication ensuite.

L'amendement propose la constitution d'un comité fédéral-provincial de ministres qui seraient habilités à donner des directives qui lieraient le ministre fédéral. Les attributions du ministre sont clairement énoncées dans le projet de loi. De plus, des pouvoirs particuliers sont conférés au gouvernement du Canada. La proposition contenue dans votre amendement assujettirait l'exercice de ces attributions et pouvoirs aux directives données par le comité proposé, ce qui va à l'encontre du principe du projet de loi. Comme il est prévu à la page 654 du Marleau et Montpetit, tout amendement qui dépasse le principe du projet de loi est irrecevable.

Madame Lalonde, je dois donc conclure que votre amendement BQ-6 est irrecevable.

Vous avez la parole, madame Lalonde.

• (0915)

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, compte tenu de l'esprit de cet amendement que j'ai expliqué, comment pourrait-il être recevable? L'esprit de cet amendement est que l'ensemble des ministères du gouvernement aient voix au chapitre, ce qui n'est pas clair dans le projet de loi actuel. C'est implicite, mais ce n'est pas explicite. Cela ne va donc pas au-delà du principe de la loi.

En ce qui concerne les provinces, on pourrait prévoir qu'elles soient invitées. J'aimerais que vous m'aidiez, afin que ce principe soit explicité d'une façon qui permette...

Je répète que 430 millions de dollars d'argent public sont investis dans RADARSAT-2. C'est une nouvelle forme de partenariat public-privé, et notre responsabilité de parlementaires est de nous assurer que le public en a pour son argent. Le partenariat est une question qui est débattue dans les provinces et les municipalités. Au Parlement fédéral, nous avons une responsabilité à cet égard. On ne peut pas seulement dire que le Canada a mis 430 millions de dollars dans ce truc, qu'on a besoin de l'expertise d'une entreprise dont on n'est pas sûrs—j'ai relu le document de l'Agence spatiale canadienne—qu'elle ait déjà investi cet argent, et s'en laver les mains. En ce qui me concerne, je dis non. Les provinces devraient être à tout le moins invitées à participer à cet exercice annuel.

Pouvez-vous me dire de quelle façon on peut rendre cet amendement recevable?

Le président: Habituellement, je ne rédige pas les amendements. On a essayé...

Mme Francine Lalonde: Non, mais...

Le président: Je m'explique. La dernière fois, dans un esprit de coopération, puisque l'amendement de Mme McDonough était recevable, on lui a dit comment le rendre recevable. On l'a fait par la suite.

Pour moi, le problème n'est pas simplement d'écrire l'amendement. Le problème est que ce que vous mettez dans l'amendement est contraire au principe selon lequel c'est le ministre qui décide. Vous créez un comité fédéral-provincial de ministres. Plus encore, vous enlevez au ministre certaines de ses attributions. C'est le principe de base de votre amendement. Or, il appartient au ministre de décider. Votre amendement contrevient donc au principe du projet de loi.

Je ne vous dis pas que je n'aimerais pas que les provinces soient consultées et que cela soit prévu par un projet de loi, mais de la façon dont c'est écrit... De quelle manière devriez-vous l'écrire pour que ce soit admissible? Je ne peux pas vous répondre.

Je vais céder la parole à Mme McDonough, puis à M. Paquette. Madame McDonough, c'est à vous.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough: Merci, monsieur le président.

Je voudrais d'abord dire qu'à mon avis, l'amendement à l'étude répond aux préoccupations que de nombreux témoins ont émises quant à la mesure dans laquelle l'investissement public et l'intérêt public sont protégés et comment nous pouvons en avoir la certitude. Je ne suis pas juriste, mais je crois, monsieur le président, que selon l'avis juridique que vous avez obtenu, cet amendement irait à l'encontre du principe du projet de loi. Peut-être pourrais-je suggérer un amendement amical pour préserver le message implicite important que contient cet amendement tout en tenant compte de l'opinion que plusieurs témoins ont exprimée quant à la nécessité de sauvegarder, protéger et préserver cet investissement public considérable.

Je me demande donc si nous pouvons répondre à l'avis juridique que le président a reçu, tout en conservant l'esprit de ce que Mme Lalonde désire proposer en suggérant de remplacer le libellé du paragraphe 4.1(2) : « Le comité peut donner des directives au ministre » par : « Le comité peut donner un avis au ministre sur l'application de la présente Loi ».

Je sais que cela ne va pas aussi loin. Ce n'est pas aussi contraignant ou rigoureux, mais au moins, cela reflète l'esprit de l'amendement et les opinions d'un certain nombre de témoins. Je propose donc de modifier le paragraphe 4.1(2) pour dire « Le comité peut donner un avis au ministre sur l'application de la présente Loi » puis, au paragraphe 4.1(3), le libellé serait modifié pour donner suite également à la décision du président en disant : « Le ministre doit tenir compte de l'avis du comité ».

Il est question ici d'un comité constitué de ministres. Nous ne voulons pas changer l'esprit de la loi ou diminuer les pouvoirs du ministre, mais plutôt améliorer son travail grâce à cette participation. Il est entendu que la plupart des personnes désignées ici pour le conseiller sont en fait ses propres collègues.

• (0920)

[Français]

Le président: Monsieur Paquette.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Je voulais intervenir exactement dans le même sens.

Le président: D'accord.

Je veux simplement vous dire que lorsque l'on fait l'étude article par article d'un projet de loi et que le président rend une décision, il n'y a habituellement pas de débat. J'ai voulu avoir un débat là-dessus pour vraiment entendre les commentaires de tous les parlementaires. Si des députés, qu'ils soient de l'opposition ou du gouvernement, veulent présenter un nouvel amendement plus tard ce matin, ils pourront le faire, mais le libellé de l'amendement actuel est irrecevable, et on ne peut pas, lorsque le président prend une telle décision, proposer un amendement à ce qui est irrecevable. Si vous proposez un nouvel amendement d'ici la fin, cela ne me posera pas de problème. On se comprend bien.

On peut mettre l'amendement BQ-6 de côté, mais pour le moment, il est irrecevable. On peut reporter le vote sur l'amendement. Lorsqu'un amendement est irrecevable, la seule façon de tenir un vote est d'exprimer son désaccord sur la décision du président. Dans ce cas, le vote porte sur la décision du président. J'accepte cela.

Ma décision a été rendue à la lumière de consultations et d'observations que j'ai obtenues de la part de nos avocats ici même à la table. Dans sa forme actuelle, l'amendement est irrecevable parce qu'on ne peut pas modifier les prérogatives d'un ministre dans un projet de loi.

Maintenez-vous ma décision, oui ou non? Telle est la question qui se pose maintenant.

[Traduction]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Je suis ici depuis 16 ou 17 ans, mais je n'ai jamais cru qu'on pouvait ajouter des amendements n'importe quand, jusqu'à la dernière lecture du projet de loi, jusqu'à l'étude article par article. Je l'ignorais, mais peut-être sommes-nous en train d'établir de nouvelles règles?

Le président: C'est laissé à la discrétion de la présidence. Cela a toujours été discrétionnaire. Un amendement n'est pas toujours recevable, mais celui-ci l'est, et si les membres du comité veulent aller plus loin, ils doivent demander sa mise aux voix.

[Français]

Ils veulent modifier la décision du président et demander la tenue d'un vote sur cette décision.

Madame Lalonde.

Mme Francine Lalonde: J'aimerais obtenir une clarification, monsieur le président. Vous me dites ceci: ou bien je conteste votre décision, ou bien je demande qu'on revienne plus tard à cette étape, et je pourrai alors déposer l'amendement modifié. Est-ce l'un ou l'autre?

Le président: La première clarification que vous avez apportée est bonne. Vous pouvez demander que la décision du président soit maintenue ou non.

Pour ce qui est de la deuxième clarification, si vous voulez proposer un nouvel amendement, ce sera alors à l'ensemble du comité de décider à quel endroit on devra mettre cet amendement. Le comité pourra à ce moment-là décider par un vote s'il veut, oui ou non, cet amendement.

Mme Francine Lalonde: Les membres du comité peuvent voter sur l'amendement. C'est ce que vous dites?

Le président: Nous allons d'abord voter sur la recevabilité ou la non-recevabilité de l'amendement. Ensuite, comme je vous l'ai dit, si vous proposez un nouvel amendement, le comité décidera à quel endroit il veut mettre cet amendement, d'ici la fin de la réunion.

Est-ce que vous contestez la décision du président à l'effet que l'amendement BQ-6 du Bloc québécois est irrecevable? Est-ce que vous demandez la tenue d'un vote sur la décision du président?

Mme Francine Lalonde: Oui, je demande qu'il y ait un vote là-dessus.

Le président: Qui est en faveur du maintien de la décision du président à l'effet que l'amendement BQ-6 est irrecevable? Qui demande que la décision ne soit pas maintenue?

(La décision est maintenue. [Voir le *Procès-verbal*])

● (0925)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a eu une certaine confusion—je reconnais au moins qu'il y a eu une certaine confusion de ma part. Je ne veux pas contester votre décision à ce sujet...

Le président: Sur quel point?

Mme Alexa McDonough: Je veux seulement répondre à votre décision en trouvant un moyen de modifier cet amendement.

Le président: Madame McDonough, j'ai répondu à Mme Lalonde à ce sujet. Elle a compris ma réponse et vous cherchez maintenant à contester la décision de la présidence.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Je reviendrai plus tard.

[Traduction]

Le président: Mme Lalonde pourra y revenir plus tard. C'est ce que je lui ai dit.

Plus tard, le comité devra décider s'il accepte d'inclure une autre disposition quelque part ailleurs.

Mme Alexa McDonough: Très bien.

Le président: Plus tard, le comité verra s'il accepte d'ajouter un article ailleurs. Pour le moment, ma décision est maintenue.

Nous allons passer à l'amendement BQ-7.

[Français]

Le président: J'apporte une clarification. Habituellement, lorsqu'on a fini de discuter d'un article, on demande si l'article est adopté. Je vais attendre à la fin pour le demander, pour être bien certain que tout le monde se comprend.

Nous allons maintenant passer à l'article 5. Il n'y a pas d'amendement à l'article 5.

[Traduction]

(L'article 5 est adopté)

[Français]

Le président: Nous passons maintenant à l'article 6.

[Traduction]

Aucun amendement n'est proposé à l'article 6.

(Les articles 6 et 7 sont adoptés)

Le président: Nous passons maintenant à l'article 8. C'est l'amendement BQ-7.

[Français]

(Article 8—*Délivrance, modification et renouvellement des licences*)

Madame Lalonde, vous avez la parole pour présenter votre premier amendement à l'article 8.

Mme Francine Lalonde: Je propose que le projet de loi C-25, à l'article 8, soit modifié par substitution, à la ligne 30, page 4, de ce qui suit:

canadiennes, aux compétences qui relèvent des provinces, à la conduite des relations interna-

Je propose donc qu'on ajoute les mots « aux compétences qui relèvent des provinces » avant les mots « à la conduite internationale ».

Le paragraphe 8(1) se lirait ainsi:

8. (1) Eu égard à la sécurité nationale, à la défense du Canada, à la sécurité des Forces canadiennes, à la conduite des relations internationales du Canada, aux compétences qui relèvent des provinces, aux obligations internationales du Canada et aux facteurs réglementaires, le ministre peut, sur demande:

- a) délivrer une approbation provisoire relativement à la demande de licence;
- b) délivrer une licence;
- c) modifier ou renouveler la licence.

Le président: Monsieur McTeague.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, un ministre tient toujours compte du champ de compétence du gouvernement fédéral et, par conséquent, des compétences qui relèvent des gouvernements provinciaux. Je crois qu'il serait inconstitutionnel d'agir autrement. L'amendement proposé n'ajoute donc rien au projet de loi. L'espace...les conditions à imposer pour protéger la sécurité nationale, la défense du Canada, la protection des Forces armées canadiennes ainsi que les relations internationales et les obligations internationales du Canada relèvent exclusivement du champ de compétence du gouvernement fédéral et je vais donc voter contre cette motion.

• (0930)

Le président: Très bien.

Avez-vous d'autres commentaires?

[Français]

Mme Francine Lalonde: J'ai déjà fait valoir, à plusieurs reprises...

M. Pierre Paquette: On a même adopté plus tôt un amendement qui va dans ce sens.

[Traduction]

Le président: Je mets aux voix l'amendement BQ-7.

(L'amendement est rejeté)

Le président: Le deuxième amendement est le BQ-8.

Madame Lalonde, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Francine Lalonde: À l'article 8, aux lignes 20 et 21, page 5, on dit de façon plus précise ce qui devrait être fait dans l'intérêt des provinces. Je rappelle que cet article prévoit que les données brutes qui ont été prélevées sur le territoire d'un pays étranger sont, en vertu des conventions internationales, mises à la disposition de ce pays de façon prioritaire. Je sais que c'est par convention internationale, mais je me dis que ce qui a été accordé par convention internationale à des pays étrangers pourrait, à plus forte raison, être accordé aux provinces. Les compétences de ce nouveau radar, de ce nouveau satellite, relèvent largement—et c'est comme cela d'ailleurs qu'il se vend sur Internet—du domaine provincial, comme l'agriculture, les forêts...

M. Pierre Paquette: La santé publique.

Mme Francine Lalonde: ...la santé publique, etc. Dans cette mesure, on pourrait ajouter cet élément. Ce serait mis à la disposition des provinces. C'est tout.

Le président: Merci.

Mme Francine Lalonde: C'est la même mesure.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, le libellé actuel du projet de loi reflète la résolution des Nations Unies prévoyant un

échange de données entre les États pour l'utilisation des terres, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Ces États exercent leur compétence sur les divisions territoriales et feraient des instances au ministère des Affaires étrangères du Canada au cas où le titulaire d'une licence canadien refuserait de leur communiquer des données. N'oublions pas que le Canada pourrait également être un État observé et que les provinces canadiennes pourraient obtenir du ministre l'accès aux données disponibles si le titulaire d'une licence refusait de les leur communiquer.

Nous ne nous attendons pas à ce qu'un titulaire de licence canadien refuse de vendre des données à un gouvernement provincial. En fait, les autorités gouvernementales ne connaissent aucun cas de pays qui ait dû invoquer la résolution des Nations Unies pour avoir accès à des données. Cette disposition a pour effet d'empêcher un titulaire de licence de vendre un droit d'exclusivité qui empêcherait un État observé d'avoir accès aux données.

Je conseille au comité de voter contre l'amendement.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, je voudrais poser une question aux experts qui sont ici.

Le président: Allez-y. Vous devez me la poser et je vais la poser aux experts.

Mme Francine Lalonde: Oui, monsieur le président.

Le président: Merci.

Mme Francine Lalonde: Par votre entremise, est-ce qu'on peut demander aux experts qui sont ici s'il peut se produire des situations où, de façon prioritaire, une province pourrait avoir besoin d'images. Or, l'exploitant de RADARSAT-2 étant une compagnie privée, ce dernier pourrait décider, pour des raisons économiques entre autres, de prioriser une compagnie d'un autre pays. Cela pourrait alors nuire à la province, à laquelle il manquerait des données.

[Traduction]

Le président: Avez-vous des observations? Monsieur McDougall ou monsieur Baines.

Monsieur McDougall.

• (0935)

M. Robert McDougall (directeur, Direction de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, ministère des Affaires étrangères): Je laisserais surtout M. Baines répondre à cette question.

Je dirais que le projet de loi établit certaines conditions et certains critères qui permettent au gouvernement, aux ministres concernés, de demander un accès prioritaire. C'est surtout relié à la sécurité, aux relations internationales et à d'autres considérations de ce genre. Les provinces auraient toujours la possibilité de présenter une demande au ministre si c'est pour des raisons répondant aux critères stipulés dans le projet de loi.

Néanmoins, comme nous l'avons dit, il n'est jamais arrivé jusqu'ici que l'exploitant commercial refuse que ce genre d'entité ait accès aux données.

Je pourrais peut-être laisser M. Baines vous donner d'autres précisions.

Le président: Monsieur Baines.

M. Phillip J. Baines (conseiller principal, Science et technologie, Direction de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, ministère des Affaires étrangères): En ce qui concerne l'accès prioritaire, nous avons cherché à limiter ce pouvoir extraordinaire aux besoins fondamentaux de l'État, que ce soit sur le plan de la sécurité nationale ou des affaires étrangères. Je ne crois pas que les provinces aient autant besoin d'un accès prioritaire.

Si nous examinons quelle est la priorité offerte par les services de satellite, tout exploitant a pour première priorité de veiller à ce que le satellite reste en bon état, à ce que nous fassions rien qui puisse le détruire. C'est toujours sa première priorité. Le projet de loi établira une autre priorité, c'est-à-dire un accès prioritaire pour la sécurité nationale ou la défense du pays, de même que dans le contexte des relations internationales. Vous avez ensuite les services prioritaires d'urgence habituels, qui peuvent être obtenus sur une base commerciale.

Nous prévoyons donc de nombreux besoins et de nombreuses circonstances dans lesquelles les données seront mises très rapidement à la disposition des gens qui en auront besoin dans ce genre de situations.

Par conséquent, pour répondre à vos deux questions, je ne prévois aucun...et ce qui est pour l'accès prioritaire, je pense vous avoir expliqué notre raisonnement.

Le président: Merci, monsieur Baines.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement BQ-8.

(L'amendement est rejeté)

Le président: Nous passons maintenant à l'amendement BQ-9.

[Français]

Madame Lalonde.

Mme Francine Lalonde: Merci, monsieur le président.

D'après ce que me dit mon adjointe, l'amendement que nous avons envoyé n'était pas libellé précisément comme il l'est ici. Dans sa forme actuelle, il n'a pas de sens. En français, on pouvait lire: Que le projet de loi C-25, à l'article 8, soit modifié par substitution, à la ligne 34, page 5, de ce qui suit:

licence, au participant autorisé, au chercheur universitaire, au chercheur d'une organisation internationale et/ou gouvernementale à laquelle participe le Canada ou à la

L'alinéa e) modifié se lirait ainsi:

e) les données brutes obtenues au moyen du système ne sont communiquées qu'au gouvernement visé à l'alinéa c), au titulaire de la licence, au participant autorisé, au chercheur universitaire, au chercheur d'une organisation internationale et/ou gouvernementale à laquelle participe le Canada [...]

Je peux donner des explications maintenant?

Le président: Comme il y a une modification à ce que vous aviez proposé, j'accepte que « et/ou » soit ajouté.

Vous pouvez maintenant aborder le sujet.

Mme Francine Lalonde: D'après ce qu'on m'a dit à plusieurs reprises, RADARSAT-1 aurait été grandement apprécié en raison du grand nombre d'images qu'il fournissait aux chercheurs de tous les domaines: environnement, agriculture, etc. Or, ces chercheurs sont soucieux de savoir s'ils auront encore accès à ces images pour des fins de recherche, même s'il est entendu qu'ils ne seront pas les premiers à les recevoir.

Je souligne encore une fois l'importance de la participation financière du gouvernement, qui investit une somme de 430 millions de dollars dans un projet qui totalise 522 millions de dollars.

J'aimerais d'abord obtenir, par votre intermédiaire, monsieur le président, l'avis de nos experts.

• (0940)

[Traduction]

Le président: Monsieur McDougall ou monsieur Baines, l'un de vous deux.

Monsieur McDougall.

M. Robert McDougall: Merci, monsieur le président.

L'intention du projet de loi, ou la nôtre, puisque nous l'avons rédigé, n'est certainement pas de bloquer l'accès aux données à des fins légitimes, qu'elles soient scientifiques ou autres, du moment que cela ne compromet pas la sécurité nationale ou nos relations internationales. Le projet de loi est actuellement rédigé de telle façon que tout le monde devra satisfaire à ces exigences concernant la sécurité.

Si je comprends bien cet amendement, il accorderait aux chercheurs et aux organismes gouvernementaux internationaux un statut qui les dispenserait de satisfaire aux exigences concernant la sécurité, ce qui nous inquiéterait. Tel qu'il est libellé, le projet de loi permettrait certainement aux chercheurs et aux organismes internationaux d'obtenir les données, à la condition qu'ils remplissent les critères de sécurité. S'ils ne remplissent pas les critères de sécurité s'appliquant aux données sensibles, nous verrions des objections à ce qu'elles leur soient communiquées, de toute façon.

Le président: Merci.

Oui, madame Lalonde.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Mon amendement n'a pas comme but de faire en sorte qu'on ne réponde pas aux exigences en matière de sécurité. J'imagine, vu que les images sont présentement transmises par RADARSAT-1, que cela ne comporte pas à votre avis de problème de sécurité.

Mon intention—et c'est le meilleur endroit que j'aie trouvé dans le projet de loi pour la formuler—est de permettre aux chercheurs, non pas d'être les premiers à recevoir ces images, qui sont d'une grande importance, mais d'y avoir accès. Encore une fois, je rappelle que 430 millions de dollars provenant de fonds publics ont été investis dans ce projet.

Le président: Merci.

Monsieur Baines.

[Traduction]

M. Phillip J. Baines: Je voudrais attirer l'attention du comité sur le but du paragraphe 8(6), qui permet au ministre d'autoriser la communication de données brutes à certaines personnes ou certaines catégories de personnes, au cas par cas, avec l'approbation préalable du ministre ou au titre d'un accord, ou les deux.

[Français]

Mme Francine Lalonde: C'est à quel endroit?

[Traduction]

M. Phillip J. Baines: C'est le paragraphe 8(6).

Ce paragraphe permet aux chercheurs et aux membres de ces organismes internationaux d'avoir accès aux données brutes que nous ne considérons pas comme sensibles.

De plus, notre projet de loi permet à toute personne remplissant les conditions requises de participer à une activité contrôlée en vertu de cette loi. Par conséquent, le titulaire d'une licence peut demander que sa licence soit modifiée afin d'y ajouter le nom d'une personne qui pourra se livrer à une activité contrôlée.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, j'aimerais savoir, par votre entremise, si la situation ne serait pas alors, pour les chercheurs, radicalement différente de celle de RADARSAT-1. Il y a ici des gens de l'Agence spatiale. Ils pourraient nous répondre à ce sujet. Vous pourriez peut-être le faire également.

[Traduction]

M. Robert McDougall: Merci, monsieur le président.

La situation n'est pas du tout la même pour RADARSAT-2 que pour RADARSAT-1. En effet, les considérations concernant la sécurité nationale et les affaires étrangères ne sont pas les mêmes pour RADARSAT-1. En raison des nouvelles capacités de RADARSAT-2 et du fait qu'il appartient à des intérêts privés, la situation est différente. Nos préoccupations sont liées à ces différences.

Ce qui nous inquiète au sujet de cet amendement, c'est qu'il confère aux chercheurs et aux organismes gouvernementaux internationaux un statut différent de celui de toutes les autres personnes qui tombent sous le coup du paragraphe 8(6) et leur accorde donc un privilège particulier sur le plan de la sécurité. Je suis d'accord avec M. Baines pour dire qu'ils sont déjà visés automatiquement par le paragraphe 8(6) et qu'ils pourront avoir accès aux données dans les mêmes conditions que n'importe qui d'autre.

• (0945)

Le président: Merci.

Monsieur McTeague.

L'hon. Dan McTeague: Je demanderais au président de mettre l'amendement aux voix.

[Français]

Le président: Il a répondu à votre question, madame Lalonde, mais vous n'écoutez pas.

Mme Francine Lalonde: Ce n'est pas la situation actuelle de RADARSAT-1.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Faites la mise aux voix, monsieur le président.

(L'amendement est rejeté)

Le président: Nous passons à l'amendement NPD-5.

Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, comme vous le savez, nous tenions à nous acquitter de nos responsabilités en tant que membres du comité à l'égard du Budget supplémentaire des dépenses avant qu'il ne soit trop tard. Je voudrais donc proposer que nous passions à la question suivante inscrite à l'ordre du jour.

Le président: Non. Vous ne pouvez pas le faire. Nous étudions l'amendement NPD-5, votre motion, madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, je crois pouvoir proposer que nous passions à la prochaine question à l'ordre du jour, c'est-à-dire la motion portant que le comité examine immédiatement le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 sous les rubriques Affaires étrangères et

Commerce international (Affaires étrangères) et Affaires étrangères et Commerce international (Commerce international), renvoyé au comité le 25 février 2005, conformément à l'article 81(5) du Règlement.

Le président: Vous êtes en train de débattre d'une question; vous ne proposez rien.

Mme Alexa McDonough: Je ne débats rien du tout, monsieur le président.

Le président: Quelle est votre motion? Quel est votre rappel au Règlement?

Mme Alexa McDonough: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Je propose que le comité passe au point suivant de l'ordre du jour et je viens de vous préciser ce dont il s'agit. Je peux le répéter une deuxième fois.

Le président: Ce n'est pas nécessaire. Nous avons cet autre point de l'ordre du jour. Le greffier nous l'a déjà remis. Maintenant, si vous voulez...

L'hon. Dan McTeague: Faites la mise aux voix.

Le président: Je vais mettre aux voix la question de savoir si nous sommes d'accord pour suspendre l'étude article par article pour le moment afin de passer à un autre sujet.

Tous ceux qui sont pour la motion de Mme McDonough? Contre?

(La motion est rejetée)

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Je suis pour la motion de Mme McDonough.

Le président: Cela veut-il dire que vous voulez annuler...?

Mme Belinda Stronach: La suspension. Vous avez dit « suspendre ».

Le président: J'ai dit « suspendre pour le moment ».

Je vais maintenant recommencer la mise aux voix, pour être certain, car vous n'aviez pas levé la main quand je me suis tourné de l'autre côté de la table.

Tous ceux qui sont pour la motion de Mme McDonough? Contre?

(La motion est adoptée)

Le président: Très bien, nous allons suspendre la motion et nous passerons au prochain point...

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, je pourrais peut-être parler de mon...

Le président: Je regrette, mais je ne vous ai pas donné la parole. Pouvez-vous attendre, s'il vous plaît?

Mme Alexa McDonough: Désolée.

Le président: Nous allons maintenant reprendre les travaux du comité pour examiner les avis de motion de Mme McDonough.

Allez-y, madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'apprécie la coopération dont font preuve les membres du comité. Comme vous le savez, le Budget des dépenses est habituellement renvoyé au comité et c'est ce qui a été fait le 25 février.

Pour une question de temps, nous n'avons pas pu nous pencher sur cette question à notre dernière réunion. Cela a suscité un certain mécontentement, mais le comité avait parfaitement le droit et la responsabilité d'étudier les questions de son choix.

Néanmoins, si je tiens à en parler maintenant, c'est parce que c'est aujourd'hui le dernier jour où nous pouvons étudier le Budget supplémentaire des dépenses avant qu'il ne soit renvoyé à la Chambre, le 22 mars. La Chambre ne siège pas la semaine prochaine et, bien entendu, cet examen doit avoir lieu cinq jours avant le renvoi du Budget des dépenses à la Chambre. Pour cette raison, j'apprécie la coopération du comité. Je voudrais que nous procédions à l'examen du Budget des dépenses qui a été renvoyé au comité le 25 février.

● (0950)

Le président: Monsieur McTeague, puis monsieur Paquette.

L'hon. Dan McTeague: J'ai beaucoup à dire à ce sujet, monsieur le président. Bien entendu, il fait très beau dehors et nous avons beaucoup de choses à faire ici aujourd'hui.

Je pensais que nous allions étudier de façon judicieuse le projet de loi sur RADARSAT.

La députée vient d'invoquer une raison pour arrêter soudainement l'étude de cette mesure. Je comprends maintenant pourquoi nous avons commencé en retard et pourquoi, bien entendu, avec ce débat sur d'autres questions...

Le président: Allez droit au but, monsieur McTeague.

L'hon. Dan McTeague: De notre côté, nous avons présenté, je crois, un budget très solide et en tout cas, pour ce qui est du commerce international, monsieur le président, nous avons vu ce qui s'est passé avec le projet de loi C-31 et le projet de loi C-32. Il s'agit maintenant de voir si des fonctionnaires du ministère comparaitront avant le dernier jour de la période de subsides ce qui fait, bien entendu, l'objet de la motion.

Je ne sais pas vraiment quel est l'objectif de cette motion, mais je crois que la motionnaire doit avoir une petite idée des personnes qu'elle suggère de faire témoigner, étant donné le peu de temps dont nous disposons.

Monsieur le président, il faut bien comprendre que si nous continuons de proposer des motions, comme je l'ai déjà dit, nous allons empêcher le comité de faire son travail. Nous ne pouvons pas vraiment progresser. Vous constaterez certainement, d'ici la fin juin, monsieur le président, que nous n'aurons pas accompli grand-chose. C'est très bien de proposer toutes ces motions, mais je ne pense pas qu'elles contribuent à guider les travaux du comité. En fait, je crois qu'on peut dire que le comité a travaillé de façon plutôt décousue jusqu'ici.

En ce qui concerne l'étude article par article, nous avons la possibilité...

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

Le président: Laissez-le terminer.

L'hon. Dan McTeague: ... de la suspendre pour passer à un autre sujet pendant deux ou trois semaines. Très bien.

Néanmoins, monsieur le président, nous devons être très prudents quant à la façon dont ce comité... c'est presque exclusivement une question de temps. À mon avis, le peu de temps dont nous disposons ne sera pas très bien utilisé. Si nous pouvons simplement mettre de côté... Les comités se sont mis d'accord sur certaines règles, surtout en ce qui concerne les délais et si nous changeons ces règles à volonté et à n'en plus finir, le comité n'accomplira pas grand-chose.

Et bien entendu, même si j'apprécie la motion de Mme McDonough, je crois qu'elle vise seulement à nous mettre des bâtons dans les roues. Monsieur le président, je crois pouvoir dire qu'on ne cherche pas vraiment ici à faire quelque chose de constructif.

[Français]

Le président: Monsieur Paquette.

M. Pierre Paquette: Je veux d'abord dire que nous sommes d'accord sur la proposition de Mme McDonough. Dans le cas où on jugerait nécessaire de faire une recommandation à la Chambre, il faudrait être en mesure de le faire. Or, on sait que de multiples votes auront lieu le soir du 22. Si on étudiait la question le matin du 22, il ne nous serait pas possible de déposer un rapport.

Il me semble tout à fait dans l'ordre des choses que le comité accède à ces crédits de façon à les évaluer et, au besoin, à faire rapport. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je propose un amendement. Je propose qu'on insère, après les mots « que le comité examine », le mot « immédiatement ».

[Traduction]

Le président: Très bien.

La parole est à M. Forseth.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Merci, monsieur le président.

Pour répondre à mon collègue quant aux raisons pour lesquelles nous sommes ici et nous voulons faire ce travail, c'est pour nous acquitter de nos responsabilités parlementaires. Nous devons étudier le Budget des dépenses.

Je ne pense pas qu'il s'agisse nécessairement d'une tactique dilatoire; nous pouvons régler cela assez rapidement. Je voudrais que les fonctionnaires soient convoqués immédiatement. Nous pourrions régler toute cette question aujourd'hui même et en revenir ensuite au projet de loi. Mais nous avons certaines questions constitutionnelles à régler. Les comités ne peuvent pas s'occuper constamment d'autres travaux et renvoyer simplement le Budget des dépenses à la Chambre sans l'examiner. C'est ce qui s'est passé depuis mon arrivée ici, en 1993. Nous devons essayer de renverser cette tendance.

Je crois que le comité s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles à l'égard de l'examen des dépenses. Je ne vois pas cela comme une tactique dilatoire. Nous pouvons tous coopérer, nous abstenir de parler trop longtemps et régler ça très rapidement.

● (0955)

L'hon. Dan McTeague: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous invoquez le Règlement, monsieur McTeague?

L'hon. Dan McTeague: Pour la gouverne du député qui est, bien sûr, nouveau au comité, je tiens à souligner qu'un amendement vient d'être proposé. Ce qu'il vient de dire ne se rapporte sans doute pas à l'amendement que vient de proposer M. Paquette, car si c'était le cas, ses observations ne seraient pas pertinentes.

En fait, nous allons examiner cela immédiatement et je suppose que cela nous prendra jusqu'à 11 heures. Il s'agit donc, en réalité, de retarder les choses, ce qui est devenu une habitude au sein de ce comité, monsieur le président.

Le président: Monsieur Bevilacqua, puis madame Phinney.

M. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le président, je viens de lire votre motion concernant l'examen du Budget des dépenses. Je suppose que vous voudrez sans doute faire comparaître des fonctionnaires pour l'examen du Budget des dépenses.

Sauf erreur, il est environ 10 heures. Il faudrait donc inviter les fonctionnaires du ministère à comparaître immédiatement en espérant qu'ils arriveront ici avant 11 heures.

Si vous voulez rendre justice au Budget des dépenses, il serait normal de l'examiner en la présence des fonctionnaires. J'ai déjà présidé des comités et je peux vous dire que c'est ainsi qu'on procède habituellement. À moins que les choses n'aient changé, monsieur le président, je suppose qu'en tant que président, vous devrez inviter les fonctionnaires. En tant que membre du comité, je voudrais leur poser des questions concernant le Budget des dépenses. Comme les autres membres du comité, j'ai le droit de demander que les fonctionnaires comparaissent.

Par conséquent, à moins que vous ne puissiez me garantir que les fonctionnaires peuvent arriver ici avant 11 heures, je ne pense pas que ce soit possible. Bien entendu, je laisse les autres membres du comité en décider avec toute leur sagesse.

Le président: Madame Phinney.

Mme Beth Phinney: C'est sur la même question.

Je me demandais simplement s'il y avait des fonctionnaires dans la salle. Si nous faisons abstraction de cette partie de la motion, allons-nous simplement discuter quant à savoir s'il faudrait prévoir plus d'argent pour les Affaires étrangères? Si les fonctionnaires ne sont pas là, je ne vois pas très bien de quoi nous discuterons.

La députée pourra peut-être répondre à cela. Je ne sais pas.

Le président: Je vais donner la parole à Mme McDonough, après quoi je parlerai.

Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, tous les membres du comité conviendront sans doute qu'il aurait été préférable que les fonctionnaires soient convoqués pour l'étude du Budget des dépenses. Voilà pourquoi j'ai présenté au comité une motion en ce sens. J'ai demandé que cette motion soit examinée mardi. Le comité ne l'a pas fait. Nous en subissons maintenant les conséquences du fait que nous n'avons pas pu inviter les fonctionnaires à comparaître.

Cela étant, rien ne nous empêche de discuter du Budget supplémentaire des dépenses. Si certains fonctionnaires peuvent venir ici au cours de la prochaine heure, très bien. Mais je crois que nous avons la responsabilité et le droit, en tant que députés et membres de ce comité à qui le Budget supplémentaire des dépenses a été renvoyé, d'examiner le Budget des dépenses au cours de l'heure qu'il nous reste.

Il y a aussi d'autres possibilités. Si les membres du comité sont d'accord pour tenir une réunion supplémentaire afin de se conformer aux règles de la Chambre et d'étudier le Budget des dépenses à temps pour pouvoir en faire rapport à la Chambre demain, c'est toujours une possibilité. Mais étant donné les difficultés causées du fait que le comité n'a pas étudié cette motion mardi et que nous sommes le Comité des affaires étrangères à qui incombe cette responsabilité, nous devrions étudier le Budget des dépenses au cours de la prochaine heure. Nous pourrions le renvoyer à la Chambre demain. En fait, nous avons l'obligation de le faire afin de respecter le délai

du 22 mars, date à laquelle le Budget supplémentaire des dépenses sera examiné à la Chambre. Je propose donc que nous examinions le Budget des dépenses si quelqu'un veut bien envoyer un message pour que les fonctionnaires se joignent à nous.

Si cela peut faciliter les choses, étant donné la situation, nous serions d'accord pour faire cette étude même en l'absence des fonctionnaires. S'il est plus simple de supprimer cela de la motion, je peux le faire. Autrement dit, nous sommes d'accord pour supprimer les mots « que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués avant la dernière journée de la période des subsides en cours » et pour que nous passions à l'examen du Budget des dépenses.

• (1000)

Le président: J'ai sur ma liste M. Bevilacqua et Mme Phinney.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je reconnais que tous les comités de la Chambre doivent étudier les budgets des dépenses. Bien entendu, vous avez inscrit dans votre motion « que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués avant la dernière journée de la période des subsides en cours » parce que vous pensiez que c'était important.

Mme Alexa McDonough: C'est exact. Voilà pourquoi je voulais que nous le fassions mardi.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je me demande seulement pourquoi, tout à coup, ce n'est plus aussi important qu'avant.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, étant donné que les ministériels n'étaient pas prêts à régler cela mardi, si nous insistons pour que les fonctionnaires des ministères soient là, nous ne pourrions tout simplement pas étudier le Budget des dépenses aujourd'hui. Nous voulons consacrer la prochaine heure à nous acquitter de nos obligations et à exercer les droits et responsabilités qui sont les nôtres en tant que membres de ce comité. Si les fonctionnaires ne peuvent pas être là, nous devons quand même étudier le Budget des dépenses. Nous voulions que les fonctionnaires soient invités suffisamment à temps pour être là aujourd'hui.

Le président: Madame Phinney.

Mme Beth Phinney: Merci, monsieur le président.

Il arrive parfois que les budgets supplémentaires soient examinés par le comité plénier de la Chambre. Le greffier connaît peut-être les règles à ce sujet et pourra nous dire si nous pouvons renvoyer ce budget au comité plénier de la Chambre. Je sais que certains comités le font.

Le président: Madame Phinney, nous ne pouvons pas dire à la Chambre ce qu'elle doit faire. Désolé.

Mme Beth Phinney: Nous ne dirions pas à la Chambre ce qu'elle doit faire. Cela se fait pour certains comités. Je me demande si le greffier pourrait nous dire quelle est la règle. Nous pourrions en terminer avec l'autre projet de loi maintenant s'il était possible de le faire.

Le président: Monsieur le greffier.

Mme Beth Phinney: Si vous ne connaissez pas la règle, très bien, mais...

Le greffier du comité (M. Stephen Knowles): Monsieur le président, je devrais sans doute lire le paragraphe 81(5) du Règlement :

Un budget supplémentaire est réputé renvoyé à un ou plusieurs comités permanent dès sa présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ce budget et en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard trois jours de séance avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

Monsieur le président, le dernier jour désigné de la période en cours, selon le Règlement, est le 26 mars. Bien entendu, la Chambre ne siègera pas le 26 mars. Elle siègera le 24 mars. Par conséquent, le dernier jour dont la Chambre disposera au cours de cette période de subsides sera le jeudi 24 mars.

Le président: Madame Stronach.

Mme Belinda Stronach: Mme McDonough accepterait peut-être un amendement à sa motion pour supprimer les mots « que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués ».

Le président: Il y a déjà un amendement. Si vous voulez proposer un sous-amendement, allez-y.

Mme Belinda Stronach: Je propose de biffer les mots « que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués ». Biffez tous les mots après « et ».

Pouvez-vous modifier cette motion afin qu'on puisse régler cela maintenant?

Une voix: C'est un amendement amical.

Le président: Tout est amical ici. Cela ne pose pas de problème, mais c'est une question de procédure.

Nous avons un amendement de M. Paquette. Votre amendement ne vise pas l'amendement de M. Paquette.

[Français]

M. Pierre Paquette: Je suis disposé à l'intégrer à mon amendement.

[Traduction]

Le président: C'est bien.

Si M. Paquette dit que cela fera partie de son amendement, nous pouvons accepter votre amendement avec celui de M. Paquette.

•(1005)

[Français]

M. Pierre Paquette: Par la concordance, monsieur le président, je propose d'insérer « immédiatement » et de rayer les trois...

[Traduction]

Le président: Le sous-amendement modifie simplement l'amendement comme tel. Voilà pourquoi j'ai posé la question à M. Paquette, car c'est lui qui a proposé l'amendement. S'il est d'accord, son amendement peut inclure celui de Mme Stronach.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Pouvez-vous entendre son amendement?

Le président: Son amendement demande que nous le fassions immédiatement. C'est le seul mot qu'il contenait. C'était son amendement.

M. Maurice Vellacott: Veut-il l'inclure au début?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, je suis d'accord pour intégrer cela à mon amendement.

[Traduction]

Le président: Madame Stronach, pourriez-vous s'il vous plaît répéter ce que vous venez de mentionner?

Mme Belinda Stronach: Je suppose que nous biffons les mots « et que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués avant la dernière journée de la période des subsides en cours ».

Le président: Monsieur McTeague.

L'hon. Dan McTeague: J'ai plusieurs questions.

Tout d'abord, je voudrais demander au greffier, par votre intermédiaire, monsieur le président, si vous avez plusieurs exemplaires du Budget des dépenses à distribuer maintenant aux membres du comité?

Le greffier: J'en ai un exemplaire dans mon porte-documents.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, je ne crois pas que nous devrions commencer cette étude avant de disposer de plusieurs exemplaires du Budget. Si nous étudions le Budget des dépenses, il faut que je l'aie sous les yeux.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, on les a tous reçus.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Excusez-moi, monsieur Paquette, mais j'ai la parole. Je vous ai écoutés pendant un certain temps, vous et les autres. Si vous voulez que nous fassions ce travail, il est important que nous ayons tous l'information nécessaire.

Monsieur le président, comme l'a dit M. Bevilacqua, j'ai de sérieuses objections à ce que nous le fassions sans la présence des fonctionnaires. S'ils ne sont pas présents, je pense que le processus manquera certainement de crédibilité, car nous ne pourrions pas obtenir la réponse à nos questions. Si les membres du comité me demandent de dire quelle est la position du gouvernement, je peux le faire, mais je n'ai même pas le Budget des dépenses sous les yeux.

Je dois dire à M. Paquette et aux autres qu'il serait normal que nous ayons tous un exemplaire du Budget des dépenses, et cela dans les deux langues officielles avant d'aller plus loin.

Le président: Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, cela me semble assez évident. Nous ne pouvons pas examiner le Budget des dépenses si nous ne l'avons pas tous sous les yeux.

Le président: Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, nous convenons tous, j'en suis sûre, que les conditions auraient été beaucoup plus favorables si nous avions accepté d'inviter les fonctionnaires pour aujourd'hui. Cela n'a pas été fait mardi, comme nous l'avions demandé. Nous étudions maintenant ce Budget des dépenses parce que la majorité des membres du comité ont voté pour. J'ai le plaisir de pouvoir mettre à la disposition des membres du gouvernement des exemplaires du Budget des dépenses dont nous sommes saisis, si cela peut faciliter les choses.

Mme Beth Phinney: Elle en a des exemplaires.

Il n'écoute pas.

Le président: Madame McDonough, je tiens seulement à vous faire remarquer que vous avez proposé de passer aux travaux du comité. Nous n'avons pas adopté de motion en ce qui concerne les fonctionnaires. Voilà la différence que je tenais à vous signaler. La motion proposait seulement de passer aux travaux du comité.

Les travaux du comité, c'est une chose. Vous pouvez proposer que nous passions immédiatement à cette question, comme M. Paquette et Mme Stronach désirent le faire. Ensuite, nous devons examiner toutes les autres motions, car c'est ce que le comité a accepté. Quand nous en aurons parlé, si nous sommes d'accord, nous passerons à la motion de M. Menzies puis à votre autre motion, après quoi nous devons examiner toutes les autres motions avant de passer à la motion concernant le Budget des dépenses. C'était votre motion initiale. Vous ne pouvez pas modifier la motion que vous nous avez présentée au départ.

Mme Alexa McDonough: Désolée, monsieur le président. Nous sommes maintenant saisis d'une motion. Je suppose qu'il faudrait la mettre aux voix et ensuite, si la motion...

Le président: La motion n'a pas été mise aux voix, parce que vous avez demandé qu'on continue d'en parler. Je veux être équitable envers tout le monde.

Mme Alexa McDonough: Très bien. Votons sur la motion et passons à l'étude du Budget des dépenses.

Le président: Non. La motion propose d'étudier maintenant le Budget des dépenses, mais nous avons une motion précédente, que le comité a adoptée, et qui proposait de passer aux travaux du comité. Cela veut dire qu'une fois que nous aurons réglé...

Mme Alexa McDonough: Non.

Le président: Non, non, je regrette. Ce n'était pas réglé, monsieur Vallacott, quand le premier vote a eu lieu.

M. Maurice Vellacott: Nous avons adopté une motion.

Le président: Nous avons adopté une motion. La première motion que nous avons adoptée portait

[Français]

les travaux du comité,

[Traduction]

sur les travaux du comité. Je crois qu'il y a à l'ordre du jour six motions avant celle-ci. Nous pourrions les examiner en cinq minutes ou trois minutes, peu m'importe, mais c'était la première motion.

La première motion a été adoptée. Nous allons maintenant passer à cette motion. Un amendement a été proposé. Nous pouvons examiner la motion telle que modifiée, après quoi nous passerons à l'autre motion et nous reviendrons ensuite à la motion précédente de Mme McDonough.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien. La motion que nous avons devant nous est que le comité examine... Or, mon amendement demande que ce soit fait immédiatement. Si l'amendement est adopté, on étudiera cette motion et on passera ensuite aux autres. D'ailleurs, elle est en deuxième place.

Le président: Sauf que votre amendement, monsieur Paquette, n'amende pas la première motion. On ne peut pas amender la première motion comme telle, il y a des règles à cet effet. Donc, si la motion que Mme McDonough a proposée et qui est amendée par la vôtre et celle de Mme Stronach est acceptée, nous allons passer aux autres amendements.

●(1010)

M. Pierre Paquette: Pourquoi?

Le président: Parce qu'il y a une autre motion préalable. On ne peut pas défaire une motion préalable.

M. Pierre Paquette: Vous parler de la motion pour passer au point 2 de l'ordre du jour.

Le président: Non. Dans sa première motion, Mme McDonough a proposé de suspendre les travaux sur le projet de loi C-25 et de passer aux travaux du comité. Les travaux du comité incluent toutes les motions.

M. Pierre Paquette: Alors, on peut commencer par celle de Mme McDonough et ensuite passer aux autres.

Le président: Non. Nous allons passer aux autres...

M. Pierre Paquette: Pourquoi?

Le président: Il y en a six. On doit passer aux autres motions. Quand on aura étudié les autres motions, nous reviendrons pour discuter du Budget des dépenses.

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, habituellement, dans les comités, on suit l'ordre des motions tel qu'elles apparaissent à l'ordre du jour. Or, celle-là apparaît en deuxième position.

Le président: Oui, mais ce ne sont pas des motions pour faire venir des témoins.

M. Pierre Paquette: Si l'amendement est adopté, il me semble que ce doit être fait immédiatement. Nous n'aurions donc pas besoin des officiels. De plus, nous avons tous les documents.

Le président: Monsieur Vellacott.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott: Je n'ai pas besoin d'avoir siégé ici avant pour comprendre que si cette motion-ci est mise immédiatement aux voix... elle précède tout le reste. Les autres motions dont vous parlez sont secondaires. Si vous adoptez celle-ci, du moins si vous voulez accélérer les choses, vous avez une motion qui propose de passer immédiatement à l'étude du Budget supplémentaire des dépenses. Vous biffez la dernière partie. Vous devez alors passer immédiatement à cette question et non pas aux autres motions.

Mme Alexa McDonough: Faisons-le.

M. Maurice Vellacott: C'est la première motion sur la liste, de toute façon.

Le président: Madame Lalonde et ensuite M. Bevilacqua.

Madame Lalonde.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, il me semble que c'est tout à fait dans l'ordre, étant donné que nous avons déjà adopté la motion antérieure et que nous en sommes à cette motion demandant que le comité examine le Budget supplémentaire des dépenses. Nous venons de proposer un amendement qui dit « immédiatement ». Nous devons d'abord discuter de cela. Nous allons donc voter là-dessus, et comme nous nous donnons un ordre de travail en disant « immédiatement », nous en disposerons.

Nous avons débattu ce sujet pendant 15 minutes. Il me semblait que nous allions passer immédiatement à l'étude du Budget supplémentaire des dépenses.

[Traduction]

Le président: La présidence donne la parole à M. Bevilacqua et ce sera ensuite au tour de M. McTeague.

J'ai essayé d'être équitable. Tout le monde a eu la chance de s'expliquer. Je veux laisser les membres du côté ministériel donner leur opinion à ce sujet.

D'abord M. Bevilacqua et ensuite M. McTeague.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, je crois que cette question suscite une certaine confusion. Nous avons adopté une motion proposant d'en revenir aux travaux du comité. Est-ce bien exact, monsieur le président?

Le président: Oui.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Très bien. Vous dites maintenant que nous devons examiner toutes les motions, y compris celle qui concerne Mikhaïl Gorbatchev, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je voudrais seulement savoir où nous en sommes maintenant.

Le président: L'opposition est majoritaire et veut en discuter immédiatement. Quand tout le monde aura fini d'expliquer la situation, nous voterons sur la motion de Mme McDonough, telle que modifiée par M. Paquette et Mme Stronach.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Vous dites que vous voulez passer au Budget des dépenses. Je demande si nous examinons également les autres motions.

Le président: Nous en sommes toujours à l'amendement de M. Paquette.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Oh! vous en êtes encore à l'amendement de M. Paquette.

Le président: Oui, nous en sommes toujours à l'amendement de M. Paquette.

Monsieur McTeague.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, je suis prêt à étudier tout ce que le comité voudra. Je tiens à bien préciser que je ne vois pas d'objection à ce que nous examinions le Budget des dépenses. Encore une fois, je n'ai pas sous les yeux un exemplaire de ce Budget supplémentaire des dépenses que nous sommes censés commencer à étudier. M. Menzies n'est pas là. Il ne pourra pas proposer sa motion. Ne doit-il pas le faire si nous passons à cette question? J'essaie seulement d'obtenir des précisions. M. Menzies n'est pas là. Nous allons pouvoir également examiner sa motion en même temps?

• (1015)

Le président: Non. Un autre membre peut le faire au nom de M. Menzies.

L'hon. Dan McTeague: Bien sûr, comme M. Bevilacqua l'a souligné, il y a une autre motion de Mme McDonough, encore une autre motion de Mme McDonough et une dernière motion de Mme McDonough concernant M. Gorbatchev.

Monsieur le président, je remarque que l'avant-dernière motion—car la dernière se rapporte à celle qui a été proposée ici—concerne RADARSAT. Les pauvres fonctionnaires qui sont ici vont sans doute devoir subir nos lamentations sur les sujets dont nous sommes saisis. Si le comité pense que c'est possible, nous pourrions les laisser partir. Il est probable qu'au cours des 38 ou 40 minutes qui nous restent, ils n'auront sans doute pas l'occasion de reparler de cette question.

Le président: Avant de le faire, je vais devoir mettre aux voix la motion, telle que modifiée par M. Paquette.

L'hon. Dan McTeague: Combien sont-ils à voter du côté conservateur?

Le président: Sept.

[Français]

L'hon. Dan McTeague: Non, ils sont quatre.

Le président: Quatre plus deux, plus un.

[Traduction]

Mme Belinda Stronach: Ne pouvons-nous pas reporter la motion de Ted Menzies jusqu'à la prochaine réunion?

Le président: Oui, nous pouvons la reporter.

Nous allons commencer par l'amendement.

Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Paquette. M. Paquette a dit « immédiatement » et on a proposé de supprimer « et que des hauts fonctionnaires des ministères pertinents soient convoqués avant la dernière journée de la période des subsides en cours ». Voilà l'amendement.

Je mets aux voix l'amendement de M. Paquette.

(L'amendement est adopté)

Le président: Nous allons voter sur la motion telle que modifiée.

(La motion, telle que modifiée, est adoptée)

Le président: Comme Mme McDonough a également proposé cette motion, je vais lui demander combien de temps elle pense que cela exigera étant donné que nous avons des témoins avec nous. Nous devons terminer à 11 heures. Pensez-vous que nous aurons le temps de retourner plus tard au projet de loi sur RADARSAT ou voulez-vous que je demande aux témoins de quitter la salle?

Mme Alexa McDonough: Par courtoisie envers les témoins de RADARSAT et les fonctionnaires, je crois que nous devrions dire que le comité a voté pour étudier le Budget des dépenses étant donné que c'est la dernière occasion que nous avons de le faire.

Le président: Ce n'était pas ma question.

Mme Alexa McDonough: Il est peu probable que cela nous prenne moins de 40 minutes.

Quoi qu'il en soit, je crois que nous devons avoir la courtoisie de dire que nous ne voulons pas abuser de votre temps inutilement. Quand nous aurons terminé l'étude du Budget des dépenses, nous reprendrons l'examen du projet de loi sur RADARSAT après l'ajournement de la semaine prochaine.

Sur le plan pratique, monsieur le président, vous l'avez peut-être remarqué, mais pour le moment, aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour du comité pour le 22 mars. Ce sera la prochaine réunion du comité. Nous pourrions nous mettre d'accord aujourd'hui pour étudier le projet de loi sur RADARSAT le 22 mars, la prochaine fois que le comité siégera.

Le président: La prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 22 mars.

Mme Alexa McDonough: D'après ce que je peux voir—et j'attends confirmation du président ou du greffier—d'après le calendrier qui nous a été distribué, rien n'est prévu pour la réunion du 22 mars. Nous pourrions nous mettre d'accord aujourd'hui. Nous pourrions peut-être même convenir à l'unanimité de reprendre l'étude du projet de loi sur RADARSAT.

Le président: Ma question sera très simple, madame McDonough. C'est également par courtoisie envers nos témoins. Avez-vous l'intention, à la prochaine séance, de présenter une autre motion pour laisser de côté le projet de loi C-25 et faire comparaître d'autres témoins?

Vous avez la majorité de votre côté. J'irai droit au but, car je tiens à faire preuve de courtoisie envers nos témoins. Ce matin, vous avez fait ce que vous vouliez. Vous aviez tenu votre caucus avant. Très bien, j'accepte les règles du jeu et j'accepte ce que vous avez fait ce matin.

Mme Alexa McDonough: Très bien.

Le président: Je veux seulement savoir si, le 22 mars, quand les témoins comparaitront, nous allons étudier le projet de loi C-25 ou si vous allez proposer une autre motion pour que nous passions au Budget des dépenses, peut-être pour 2005-2006, ou une motion quelconque? Je veux en être certain.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, je ne suis pas certaine que vous puissiez vous lancer dans ce genre de conjectures...

Le président: Non, je vous ai demandé très...

Mme Alexa McDonough: ... mais permettez-moi de répéter...

Le président: Oui.

Mme Alexa McDonough: ... ce que j'ai toujours dit—et c'est déjà consigné au compte-rendu—que ce comité pourrait sans doute accepter aujourd'hui, à l'unanimité, d'étudier le projet de loi sur RADARSAT le 22 mars. Rien n'est prévu à notre programme du 22 mars. Et nous pourrions continuer ainsi jusqu'à ce qu'il ne nous reste plus de temps pour le Budget des dépenses ou faire ce que j'ai suggéré, c'est-à-dire faire savoir à nos témoins que nous étudions aujourd'hui le Budget des dépenses, car la majorité des membres du comité en ont exprimé le désir. Le 22 mars, je propose que nous les invitations de nouveau pour étudier le projet de loi sur RADARSAT.

•(1020)

[Français]

Le président: Monsieur Valley.

[Traduction]

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Non seulement je suis un nouveau membre de ce comité, mais je suis un nouveau député. Je voudrais simplement présenter mes excuses aux témoins qui sont venus aujourd'hui.

L'ordre du jour n'a pas changé. C'est l'autre côté de la table qui le détermine. Les choses ont traîné trop longtemps et votre journée est gâchée. Je désire donc vous présenter mes excuses.

Le président: Très bien.

Monsieur McDougall, monsieur Baines, monsieur Johnson, madame Small, monsieur Mann, merci infiniment.

[Français]

Nous vous libérons pour ce matin. Nous vous reverrons sûrement le 22 mars au matin pour continuer l'étude du projet de loi C-25. Merci de votre bienveillance.

M. Robert McDougall: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: J'ai une question à poser aux membres du comité. Quand nous avons commencé à discuter de la motion de Mme McDonough, j'ai demandé à mon greffier d'obtenir un exemplaire du Budget supplémentaire des dépenses pour chacun

des membres. Voulez-vous en discuter maintenant ou voulez-vous vous assurer que tous les membres du comité ont le document?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, Mme McDonough m'avait informé qu'elle avait des copies des crédits.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, je fais confiance à Mme McDonough et je sais qu'elle en a des exemplaires en français et en anglais.

[Français]

mais j'aurais besoin des deux copies, et cette demande a été faite au greffier. Je demanderais donc que nous prenions deux minutes pour aller faire des photocopies et les distribuer. Merci.

Le président: Monsieur Bevilacqua.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Parfois, quand nous avons des documents photocopiés, ce ne sont pas vraiment les copies des originaux. Monsieur le président, je voudrais que le greffier s'assure que le document photocopié que nous avons reçu de Mme McDonough est bien le document original. Voilà pourquoi nous avons des greffiers et des personnes comme vous, pour vérifier si ces documents correspondent bien au document original.

[Français]

Le président: Madame McDonough.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, pourrais-je simplement demander un éclaircissement à vous-même ou au greffier? Vous nous avez dit, je crois, que le greffier s'était empressé de faire en sorte que les membres du comité aient un exemplaire du Budget des dépenses. C'est bien le cas?

Le président: Non.

Mme Alexa McDonough: Croyez-moi, je n'ai pas l'intention de me lancer dans une querelle quant à savoir si...

Le président: Non, nous n'en avons pas d'exemplaires. Vous devez vous rendre compte d'une chose, madame McDonough. Votre motion, dont nous avons discuté, a été modifiée. Vous avez alors déclaré que les fonctionnaires des ministères pertinents devraient être convoqués. Ce matin, nous discutons du projet de loi C-25. Je comprends tous les arguments concernant le temps. Et même si le budget n'est pas encore à la Chambre, parce que nous avons seulement quatre jours de séance avant Pâques... Je comprends tout cela.

Mais le greffier n'a pas convoqué les fonctionnaires, parce que nous n'avons pas adopté la motion. Pour cette raison, les autres membres du comité n'ont pas le Budget des dépenses sous les yeux.

Maintenant, si nous voulons étudier le Budget des dépenses, je tiens à être équitable. Il serait équitable que chaque membre du comité en obtienne un exemplaire. Je ne sais pas combien de membres de votre côté ont le document sous les yeux, le document original. Je veux seulement m'en assurer.

Monsieur Paquette.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, la motion est très claire, elle dit de l'examiner immédiatement, documents ou pas. Mme McDonough a des documents, et je pense que ce serait lui faire ombrage que de penser qu'elle nous donne des copies qui ne sont pas valables.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Français]

M. Pierre Paquette: Il me semble que nous devons poursuivre nos travaux.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, le comité ne peut pas travailler de cette façon, sans avoir les documents sous les yeux.

J'ai fait cette demande il y a près de 20 minutes. Quelqu'un aurait pu trouver une photocopieuse et me faire quelques copies. Ce n'est pas si difficile.

Je suis d'accord avec M. Paquette. Sa motion proposait de passer immédiatement à cette question, mais il nous demande de le faire alors que nous n'avons pas le document sous les yeux.

L'avons-nous maintenant?

Le président: Nous demanderons un exemplaire du document dès que vous aurez proposé votre motion.

[Français]

M. Pierre Paquette: C'est incroyable. Et ils sont minoritaires!

L'hon. Dan McTeague: Monsieur Paquette, bien que ce soit quelque chose que vous avez déterminé, si c'était nous qui avions produit quelque chose en anglais seulement, c'est vous qui seriez à l'écoute.

M. Pierre Paquette: Vous nous avez fait perdre 45 minutes.

L'hon. Dan McTeague: C'est toi qui a perdu 45 minutes en arrivant 15 minutes en retard.

Mme Francine Lalonde: Ça...

L'hon. Dan McTeague: Toi, tu n'étais pas ici avant 1993, alors les commentaires que tu as fait au début ne tiennent pas.

[Traduction]

Le président: À l'ordre s'il vous plaît! Nous n'avons pas levé la séance.

[Français]

M. Pierre Paquette: Et ils sont minoritaires! Imaginez ce que ce serait s'ils étaient majoritaires! Ils sont arrogants.

[Traduction]

Le président: Toutes ces charmantes conversations.

[Français]

À l'ordre, s'il vous plaît. Vous avez gagné du temps. Maintenant, tous les membres du comité ont reçu leurs copies des documents.

[Traduction]

Le comité a adopté la motion ce matin. Le comité va maintenant étudier le Budget supplémentaire des dépenses tel que le demandait la motion adoptée ce matin et comme le demande également la Chambre.

Voulez-vous d'abord parler du Budget des dépenses?

Êtes-vous tous d'accord avec le Budget des dépenses?

•(1025)

Mme Alexa McDonough: Non. Vous devez mettre les crédits en délibération.

Le président: Je lui ai seulement donné une chance.

Mme Alexa McDonough: Bel essai. C'est bien d'être rapide, mais quand même pas trop.

Le président: Le greffier me dit que nous devons mettre en délibération le crédit 1b.

Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, je désire proposer que le crédit 1b soit réduit de 1 \$.

L'hon. Dan McTeague: Je pense que je l'ai ici.

Le président: Je veux seulement m'assurer que nous en sommes tous à la même page. C'est la page 125.

[Français]

L'hon. Dan McTeague: Et en français, monsieur le président?

Le président: C'est à quelle page dans la version française?

M. Pierre Paquette: C'est à la page 98.

Le président: Merci, monsieur Paquette.

Mme Francine Lalonde: Oui, c'est à la page 98 dans la version française.

Le président: Ça va.

M. Pierre Paquette: On suit, monsieur le président.

Le président: La motion de Mme McDonough vise à diminuer les montants.

[Traduction]

Pouvez-vous m'indiquer le chiffre. Mais quel est le chiffre que vous voulez diminuer de 1 \$? C'est à la page 125. Indiquez-moi ce chiffre, s'il vous plaît.

Mme Alexa McDonough: Nous voudrions proposer que le crédit 1b au montant de 12 011 400 \$ soit réduit de 1 \$.

Le président: Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Merci, monsieur le président.

Bien entendu, je me réjouis de pouvoir examiner cette motion très importante qui aura, j'en suis certain, des répercussions très profondes sur le ministère. Je devrais peut-être prendre le temps de lire quelque chose qui figure ici. Vous parlez du crédit 1b où l'on peut lire :

Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation de dépenser les revenus perçus au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens d'éducation; des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; des services de télécommunications internationales; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes...

Cette réduction de 1 \$ soulève des questions fondamentales très importantes dont l'une est notamment de savoir quel est, parmi ces organismes, celui qui devra subir cette réduction de 1 \$.

• (1030)

L'hon. Dan McTeague: Bravo!

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Comment vont-ils faire? Comment vont-ils faire face à cette importante réduction de 1 \$, monsieur le président? Allons-nous supprimer cet argent des programmes d'échanges pour l'emploi des jeunes? Je connais Mme McDonough depuis longtemps et je sais qu'elle se soucie des jeunes. Comment va-t-elle justifier cette réduction de 1 \$?

Certains Canadiens pourront penser que sur une telle somme, une réduction de 1 \$ n'est peut-être qu'un geste symbolique et peut-être se réjouiront-ils de ce nouveau souci d'économie du Nouveau parti démocratique qui est connu pour dépenser plus qu'il ne gagne...

Mme Alexa McDonough: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

Le président: Madame McDonough, s'il vous plaît...

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Non, mais je pense...

Le président: Madame McDonough, s'il vous plaît, il n'y a pas de rappel au Règlement lorsque nous avons un débat. La parole est à M. Bevilacqua.

Mme Alexa McDonough: Non...

Le président: Pour la première fois, nous agissons comme l'opposition. Nous vous avons écoutés bien souvent...

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, mon rappel au Règlement n'est pas pour débattre...

Le président: Ce rappel au Règlement n'est pas recevable. Ce n'est pas un rappel au Règlement. M. Bevilacqua a la parole...

Mme Beth Phinney: Pas dans un débat.

Le président: Bien.

J'ai raison sur ce point. Maintenant, quel est votre rappel au Règlement, madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, on m'a demandé de préciser quel est le chiffre du Budget des dépenses dont je parlais. Je l'ai fait. J'ai commencé à expliquer pourquoi je faisais cette proposition. Vous ne m'avez pas laissé continuer et vous avez donné la parole à M. Bevilacqua.

Le président: Je tiens à souligner que ce que vous faites maintenant n'est pas un rappel au Règlement; c'est un débat.

Mme Alexa McDonough: Non, ce n'est pas un débat, c'est un rappel au Règlement, monsieur le président. Vous ne m'avez pas laissé continuer quand j'ai... La question qui m'a été posée était parfaitement raisonnable à savoir quel est le chiffre du budget que je demandais à réduire de 1 \$.

J'ai fourni cette précision. J'allais expliquer exactement ce que l'on tourne maintenant en ridicule et vous ne m'avez pas permis de le faire. Vous avez donné la parole à quelqu'un de l'autre côté et je n'ai donc pas pu parler de ma motion. Je pense qu'il s'agit bien d'un rappel au Règlement.

Il me paraît normal que je puisse parler de ma motion. Si j'en avais eu l'occasion, j'aurais fait connaître au comité la raison exacte de cette proposition, et je fais ce rappel au Règlement pour demander la possibilité de m'expliquer.

Le président: C'est bien. Madame McDonough, vous pouvez vous expliquer et vous pouvez préciser le but de votre motion. C'est d'accord, mais quand vous l'aurez fait, nous en reviendrons à M. Bevilacqua.

Elle va expliquer ce qu'elle veut faire.

Allez-y, madame McDonough. La parole est à vous.

Mme Alexa McDonough: Merci beaucoup, monsieur le président. J'apprécie que vous acceptiez mon rappel au Règlement et que vous me donniez la possibilité d'en parler.

Je tiens à dire très clairement, car je crois que c'est très important, que quiconque propose de réduire des crédits doit expliquer pourquoi. Il est évident—et M. Bevilacqua a parfaitement raison—que c'est purement symbolique. C'est pour exprimer notre mécontentement vis-à-vis de la façon dont le gouvernement a traité toute la question des Affaires étrangères et du Commerce international et de son budget. Si la procédure permettait—ce qui n'est pas le cas—que l'un de nous puisse proposer un amendement augmentant le budget, cela aurait sans doute été nécessaire pour répondre à nos objections devant l'appauvrissement du budget de ce ministère depuis quelques années.

En réalité, les Affaires étrangères font un travail extrêmement utile dans de nombreux domaines, et cela vise précisément les Affaires étrangères. Nous n'avons pas encore abordé le budget du Commerce international. Il y a un certain nombre de domaines dans lesquels les ressources ont été insuffisantes pour que le Canada continue de jouer le rôle qu'il veut jouer et que les autres pays du monde veulent nous voir jouer, celui de bâtisseur de la paix, de négociateur de la paix, une force progressiste qui cherche à promouvoir la sécurité humaine en collaboration avec les autres moyennes puissances du monde.

Je dirais que, pour ce qui est de promouvoir nos idées concernant la réforme des Nations Unies, nous avons besoin de ressources plus importantes afin de joindre le geste à la parole et de donner suite à l'excellente proposition concernant le droit de protéger, par l'entremise des Affaires étrangères. Nous serions donc bien avisés de faire davantage de travail dans ce domaine.

Nous pourrions longuement parler des domaines dans lesquels on serait peut-être entièrement d'accord ou plus ou moins d'accord sur les augmentations souhaitables, mais le Règlement ne nous permet pas de proposer d'augmenter le montant que nous avons sous les yeux. Nous reconnaissons aussi, comme cela a déjà été mentionné, qu'une longue tradition permet aux députés de proposer une modification symbolique au Budget des dépenses en signe de protestation, pour exprimer leur mécontentement à l'égard de la façon dont le gouvernement a établi le budget et dirigé les affaires du pays.

Je tiens donc à bien préciser que la proposition de réduire le Budget des dépenses de 1 \$ n'a rien d'une critique à l'égard de l'excellent travail accompli par nos fonctionnaires des Affaires étrangères. Nous ne voulons aucunement limiter le travail accompli dans un des domaines inclus dans ce crédit. En fait, c'est exactement le contraire. Nous estimons avoir la responsabilité de saisir l'occasion pour exprimer nos objections à l'égard de la façon dont le gouvernement a alloué des ressources financières pour soutenir le travail de ce ministère.

•(1035)

Nous estimons que le gouvernement a procédé de façon arbitraire en affectant des fonds séparément aux ministères des Affaires étrangères et du Commerce international...

[Français]

Mme Francine Lalonde: Exactement.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough: ... sans nous laisser la possibilité d'en débattre et en évitant les deux occasions où la loi séparant les Affaires étrangères du Commerce international aurait pu être examinée par le Parlement. Le Parlement aurait pu décider s'il s'agissait ou non de la voie à suivre. Le gouvernement a préféré le faire seulement après coup.

La séparation des Affaires étrangères et du Commerce international et le fait que nous attendons toujours que le gouvernement nous présente son examen de la politique internationale ont déjà suscité énormément de mécontentement au sein de ce comité et de la Chambre. Si le gouvernement voulait réviser la configuration des Affaires étrangères et du Commerce international—et nous en examinons ici les conséquences budgétaires—il aurait dû le faire suite à son examen de la politique internationale et non pas l'inverse. Il a mis la charrue avant les boeufs, avant qu'il n'y ait eu des consultations adéquates avec les différents groupes intéressés, pour qu'on puisse bénéficier de leur sagesse, de leur expérience et de leur participation. En fait, un grand nombre des personnes qui se sont exprimées sur ce sujet s'inquiètent énormément des conséquences d'une séparation des Affaires étrangères et du Commerce international.

Je me réjouis de pouvoir proposer cette motion au comité. Je demande l'appui de tous les membres en espérant que nous pourrions terminer l'examen de ce Budget des dépenses pendant le peu de temps à notre disposition. S'il n'est pas possible de le faire d'ici 11 heures, peut-être devrions-nous envisager de prolonger la séance pour l'examiner comme il faut.

•(1040)

Le président: Merci.

Je veux seulement vous signaler que nous terminerons à 11 heures, car le Comité de l'environnement siège ici à 11 heures.

C'est au tour de M. Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Merci, monsieur le président.

Je me réjouis des éclaircissements donnés par Mme McDonough quant aux raisons pour lesquelles elle a réduit le budget du crédit 1b, qui est celui des organismes énumérés ici, y compris certains programmes d'échanges pour l'emploi des jeunes.

Je tiens également à préciser, madame McDonough, que je n'essayais nullement de tourner en ridicule ce que vous avez dit, mais je crois que lorsque les parlementaires font des déclarations, ils doivent les justifier. Je me réjouis que vous ayez justifié votre déclaration en disant que c'était effectivement un geste symbolique, pour manifester votre mécontentement, je suppose, devant la façon dont le gouvernement a abordé cette question.

Je me réjouis de ce que nous examinons le Budget des dépenses, car cela nous fournit une excellente occasion, en tant que comité et en tant que parlementaires, de discuter de questions importantes pour les Canadiens. Je vais demander au président si...

Des voix: [Inaudible—la rédaction]

M. Maurice Bevilacqua: Nous allons devoir garder le silence et faire preuve de respect pour les députés qui ont la parole.

Pour en revenir à ce que je disais, cela nous fournit une excellente occasion d'évaluer, poste par poste, l'importance et le montant des dépenses faites dans ces domaines. Ce qui m'a frappé, en examinant le Budget des dépenses, c'est de voir qu'un grand nombre de choses que fait le gouvernement et que fait le pays a un effet positif sur nos affaires étrangères et notre commerce international et de voir aussi le grand nombre de gens à qui nous venons en aide, le nombre d'organismes qui reçoivent de l'argent et qui s'en servent pour améliorer la qualité de vie de gens dans le monde entier et qui, à bien des égards, apportent au Canada les ressources nécessaires pour jouer un rôle important dans le commerce international, de même que dans les affaires étrangères.

En examinant les pages 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 et 132, un simple coup d'oeil permet de voir les investissements considérables que fait le gouvernement dans des domaines très importants, que vous preniez Exportation et Développement Canada, le secrétariat de l'ALÉNA ou d'autres programmes qui contribuent à la sécurité et à la coopération internationales, comme les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Programme de stages internationaux pour les jeunes, le Secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Fonds canadien sur les mines antipersonnel et les Centres d'éducation canadiens. Vous pourriez vous arrêter quelques instants pour mesurer à quel point ces programmes sont importants pour offrir aux gens la possibilité d'améliorer la place du Canada dans le monde.

Prenons par exemple le Programme de stages internationaux pour les jeunes. Qu'est-ce que cela apporte? Ce qu'il crée...

•(1045)

M. Maurice Vellacott: J'ai un rappel au Règlement.

Nous n'avons pas établi de limites de temps pour les discours et je crois qu'il serait bon de le faire. Je pense que les membres du comité devraient s'entendre sur le temps pendant lequel il pourra continuer.

En même temps, je vous informe qu'il n'y a pas de réunion du Comité de l'environnement et je désire donc proposer de prolonger la séance. Mais nous devons d'abord établir des limites de temps. Si M. Bevilacqua désire continuer longtemps ainsi, nous pourrions simplement poursuivre au-delà de 11 heures et rester ici longtemps. C'est le dernier jour que nous avons pour examiner cette question et s'il veut continuer ainsi, le comité n'y verra pas d'inconvénient. Mais nous devons raccourcir la durée des discours et décider du temps dont nous disposons ici.

Le président: Monsieur Vellacott, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement...

M. Maurice Vellacott: En ce qui concerne le temps?

Le président: Je vous ai laissé parler. Laissez-moi vous répondre.

M. Maurice Vellacott: Certainement.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Vous n'aviez pas la parole et vous avez demandé à invoquer le Règlement. Cette motion pourra être proposée quand ce membre du comité aura terminé de parler. Quiconque prendra la parole après... La personne qui parlera après sera Mme Lalonde. Si Mme Lalonde demande à faire ce que vous venez de mentionner quand elle aura la parole, elle pourra le faire.

M. Maurice Vellacott: Ma question concernant la durée des discours n'est pas un rappel au Règlement?

Le président: Oui. Mais vous avez la parole. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Ce sera possible pour le prochain député qui prendra la parole, ou pour vous, si vous êtes le prochain intervenant, mais personne n'a fait la demande au départ. En ce moment, ce sont les règles.

M. Maurice Vellacott: Non, mais vous pourriez intervenir. Il s'agit d'un rappel au Règlement.

Le président: Non.

M. Maurice Vellacott: Oui, c'est possible.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Est-ce que c'en est un, monsieur le greffier?

Le greffier: Monsieur le président, je ne sais pas en quoi consistait le rappel au Règlement.

M. Maurice Vellacott: Le rappel au Règlement porte sur la durée des interventions. Je demande s'il peut poursuivre indéfiniment.

Le greffier: Sur quoi le recours au Règlement porte-t-il, monsieur le président?

M. Maurice Vellacott: Sur la durée de l'intervention.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Voilà pourquoi. Vous avez fait valoir un point de vue qui est juste, mais nous ne pouvons rien changer à son droit de parole. Vous ne pouvez rien y changer, mais vous pourriez le faire après son intervention.

Il n'y a pas de problème. Vous avez raison de dire que la séance du Comité de l'environnement a été annulée. Je vous ai dit au début que nous n'avions pas à terminer à 11 heures. Il n'y a pas de problème. La séance a été annulée. Si on propose une motion tendant à prolonger la séance après 11 heures, elle sera recevable.

M. Maurice Vellacott: Vous dites donc qu'il a...

Le président: Il pourrait continuer à parler de la sorte pendant un bon moment.

M. Maurice Vellacott: Vous dites donc qu'il a un temps de parole illimité. Est-ce bien ce que vous dites?

Le président: Quand il aura fini de parler, le prochain intervenant pourra demander un certain temps.

M. Maurice Vellacott: Il a donc un temps parole illimité. C'est ce que vous dites?

Le président: Effectivement.

Allez-y, madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je respecte tout à fait le droit du député de parler, et de parler longuement, mais j'ai demandé au début de prolonger la séance, au besoin, pour étudier les prévisions budgétaires. J'estime qu'il est à tout le moins raisonnable de demander qu'une période égale à celle qu'a prise M. Bevilacqua soit accordée — et je m'englobe, avec le temps que j'ai déjà pris — à tout membre du comité qui voudrait utiliser cette période. Nous devrions donc faire en sorte de pouvoir prolonger la séance du comité pour que ce soit possible.

[Français]

Le président: Madame McDonough, je vais vous donner une explication. Quand on fait un rappel au Règlement, cela veut dire que quelque chose ne fonctionne pas à ce moment-là. Or, tout fonctionnait très bien: M. Bevilacqua avait la parole et il pouvait s'exprimer d'une façon claire, nette et précise.

Au début, on devait quitter pour 11 heures parce qu'un autre comité devait siéger ici, soit le Comité de l'environnement, mais la réunion de ce comité a été annulée. On peut donc prolonger notre réunion, mais je ne peux pas vous dire actuellement si nous allons le faire. Pour ma part, cela ne me pose pas de problème. Si les membres du comité veulent poursuivre cette séance après 11 heures, comme la salle est disponible, nous allons prolonger la séance. Mais ce n'est pas un rappel au Règlement, parce que lorsqu'on fait un rappel au Règlement, c'est pour dire que quelque chose n'est pas conforme au Règlement au moment du rappel au Règlement. Or, tout était conforme au Règlement. M. Bevilacqua avait la parole, et il peut continuer à parler.

Monsieur Vellacott, quand M. Bevilacqua aura terminé son intervention, s'il termine dans deux minutes, la prochaine personne qui sera autorisée à parler sera Mme Lalonde. Elle pourra alors demander qu'une limite de temps soit imposée à chacun des intervenants pour discuter du sujet de l'amendement de Mme McDonough.

•(1050)

Mme Francine Lalonde: Je pourrais le faire.

Le président: Oui, vous pourriez le faire, comme vous pourriez parler aussi longtemps que vous le souhaitez, chère madame. Vous serez la prochaine à prendre la parole.

Mme Francine Lalonde: D'accord.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott: Elle a exprimé l'intention que nous prolongions la séance après 11 heures. Il ne s'agit pas de savoir si nous nous rencontrons ici ou ailleurs, et c'est le fond de la motion. Pourquoi ne pas l'envisager?

Le président: Pour l'instant, je ne vais pas tenir compte de l'heure. Nous poursuivons.

M. Maurice Vellacott: Non, mais elle a dit plus tôt, avant que M. Bevilacqua...

Le président: Elle s'est exprimée plus tôt parce que je ne savais pas que le Comité de l'environnement ne siégeait pas.

M. Maurice Vellacott: Mais ce n'était pas une question de savoir...

Le président: Lorsque je suis arrivé ce matin, le greffier m'a dit que nous devons terminer au plus tard à 11 heures parce que le Comité de l'environnement tiendrait ses audiences ici.

J'ai alors dit à Mme McDonough que nous devons terminer au plus tard à 11 heures. Comme le comité ne viendra pas à 11 heures, nous pouvons poursuivre la séance un moment. Il n'y a pas de problème.

M. Maurice Vellacott: Non, mais ce qu'elle a dit ne concernait pas le fait de siéger, et de siéger ici. Le Comité de l'environnement, qu'il siége ou non, n'avait rien à voir. Nous aurions pu lever la séance cinq minutes et aller de l'autre côté du couloir ou dans une autre salle. La question est différente.

Le président: Non.

M. Maurice Vellacott: Elle ne demandait pas que nous siégions ici.

Le président: Il est beaucoup plus difficile de trouver une salle de l'autre côté du couloir.

M. Maurice Vellacott: Je comprends, mais la question ne se situe pas là.

Le président: De l'autre côté du couloir, je veux dire...

M. Maurice Vellacott: C'est une question de logistique. Elle ne demandait pas de siéger ici. Elle voulait que nous siégions et que nous poursuivions, et le problème n'était pas la séance du Comité de l'environnement.

Le président: Non. C'est votre opinion. À mon avis, Mme McDonough demandait...

M. Maurice Vellacott: Je vais contester la présidence.

Le président: Non, ce n'est pas une contestation.

M. Maurice Vellacott: Je vais contester la présidence. Je crois que nous devrions demander un vote sur la décision de la présidence à ce sujet.

Le président: Pas du tout. Ce n'était pas une décision.

M. Maurice Vellacott: Était-ce une décision?

Le président: Vous interprétez l'intervention de Mme McDonough.

M. Maurice Vellacott: Très bien. Alors, nous...

Le président: Non, c'est vous qui donnez une interprétation. La mienne est différente. Je vais demander à Mme McDonough ce qu'elle en pense. Lorsqu'elle a demandé que nous siégions après 11 heures, je ne crois pas qu'elle demandait de passer dans une autre salle.

M. Maurice Vellacott: Elle ne l'a pas dit.

Le président: Je vous en prie, monsieur Vellacott, c'est elle qui a fait la proposition.

M. Maurice Vellacott: Alors posez-lui la question.

Le président: Je vais expliquer ce que j'ai compris de l'intervention de Mme McDonough. Elle a dit qu'elle voudrait que nous dépassions l'heure... D'habitude, lorsque nous décidons de le faire, nous restons dans la même salle. C'est ce que j'ai compris. Je dis que c'est impossible parce qu'un autre comité doit siéger.

Elle n'a pas dit que, si le comité ne peut siéger ici, nous irions dans une autre salle. Je voudrais simplement que Mme McDonough précise sa demande.

Mme Alexa McDonough: Je suis heureuse que vous et le greffier nous ayez fait savoir que nous pouvons continuer dans cette salle après 11 heures. Pour que nous avancions dans nos travaux, je serais favorable à ce que M. Bevilacqua poursuive son intervention.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Favorable à ce que je conclue, n'est-ce pas?

Mme Alexa McDonough: Oui, bien sûr. Je ne veux pas être coupable de vous priver de votre temps de parole.

Ce sera ensuite Mme Lalonde. Si, à 11 heures, d'autres membres du comité qui n'ont pas encore parlé des prévisions budgétaires veulent le faire, nous pourrions convenir de prolonger la séance du Comité ici même puisque, Dieu merci, elle est maintenant disponible.

Pour faire avancer les travaux du Comité, peut-être pourrions-nous continuer à écouter l'intervention de M. Bevilacqua.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Nous pouvons faire tout ce que nous voulons.

Le président: D'accord. À vous, monsieur Bevilacqua.

M. Maurice Vellacott: Sur quoi nous sommes-nous entendus?

Le président: Sur le fait que nous allons poursuivre.

M. Maurice Vellacott: Nous allons poursuivre après 11 heures, c'est bien cela?

Le président: Nous allons poursuivre après 11 heures.

J'ai l'honneur d'être le président. Vous me contestez continuellement, monsieur Vellacott. Fort bien, mais je veux faire les choses correctement. Je veux que l'opposition... vous formez l'opposition au Parlement, mais vous faites la loi au Comité parce que vous êtes plus nombreux que les députés ministériels.

J'ai l'honneur de diriger la séance à titre de président et je peux mettre fin à la séance. Je veux que vous vous exprimiez, et nous allons y passer 10 ou 15 minutes. Je ne vais pas interrompre la séance. J'adore ça. Nous allons continuer, c'est tout.

Vous me contestez constamment pour voir ce que je vais faire. Je vous dis que je peux mettre fin à la séance, et tous devraient partir. Que se passerait-il à la séance suivante? Tout le monde serait en colère. Je veux que le comité fonctionne correctement et tienne des réunions conviviales.

Nous allons continuer. Si M. Bevilacqua estime qu'il doit parler jusqu'à midi, comme il en a le droit, il le fera. Nous voulons poursuivre parce que nous comprenons maintenant que la motion propose une diminution de 1 \$. Nous comprenons le point de vue de Mme McDonough, car vous ne pouvez augmenter le budget. Il n'est pas réglementaire de l'augmenter de 1 \$. La présidence pourrait annuler cette décision. Nous allons donc revenir à M. Bevilacqua. S'il dit que nous savons quelle est votre préoccupation, nous pourrions ensuite passer à autre chose et conclure la séance.

Je dois vous dire que je devrai partir d'ici 11 h 45. D'autres membres du comité voudront peut-être aussi partir parce qu'ils ont autre chose à faire à la Chambre.

M. Maurice Vellacott: Puis-je vous remercier d'avoir agi de cette manière?

Le président: Bien sûr. Si vous voulez exprimer des remerciements, je vais les accepter. Merci, vous êtes très aimable.

M. Maurice Vellacott: Je comprends. Nous avons eu une mise au point, et je voudrais maintenant avoir la parole pour proposer le vote. Nous allons passer au vote.

Le président: Non, le député veut parler.

•(1055)

M. Maurice Vellacott: Vous venez de me donner la parole, et je voudrais proposer le vote.

Le président: Monsieur Vellacott, lorsque le débat se poursuit, nous ne pouvons pas demander le vote.

M. Bevilacqua a la parole. Il sera suivi par Mme Lalonde, et nous verrons ensuite. Si vous voulez intervenir après Mme Lalonde, je vous inscris ensuite.

M. Maurice Vellacott: Nous pouvons proposer le vote.

Le président: Nous ne le pouvons pas. C'est la règle. Nous ne pouvons demander le vote tant que le débat se poursuit.

Monsieur Bevilacqua, voulez-vous conclure? Nous voulons continuer à avancer.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, j'imagine que les jeunes qui participent au Programme de stages internationaux pour les jeunes aimeraient savoir que le Comité appuie ce programme et est très fier du travail qu'ils font dans le monde pour propager les principes démocratiques fondamentaux auxquels les Canadiens sont attachés et de la façon dont, avec leur jeune enthousiasme, ils peuvent communiquer avec des gens dans le monde entier pour les aider dans leurs nombreuses difficultés. Pourquoi est-ce important? Parce qu'au fond, monsieur le Président, les Canadiens peuvent être très fiers de ce que leur pays soit devenu une grande démocratie qui est un véritable exemple pour le reste du monde.

Comme nous vivons dans un pays où nous sommes très à l'aise, il me semble, dans un pays qui respecte la primauté du droit, qui est très progressiste et socialement juste, qui épouse des valeurs de tolérance et de compassion, il est parfois facile d'oublier qu'il y a d'autres pays qui ne jouissent pas des bienfaits de la démocratie et de ses institutions. Nos jeunes vont partout dans le monde et propagent ces principes démocratiques très sains et profitent de l'occasion pour enseigner aux jeunes et travailler avec des ONG. Le fait est que les pays comme le Canada ont la responsabilité d'agir de la sorte et de s'efforcer de faire progresser le village planétaire.

Je crois me faire l'interprète de tous les membres si je dis que le gouvernement a là une responsabilité, car nous avons la grande chance que ces principes fassent partie de nous, de l'essence de notre identité. Cela ne va pas sans une grande fierté.

Monsieur le président, à la fin des années 80 et au début des années 90, j'ai présidé un groupe de travail national sur les jeunes. Les travaux de ce groupe ont abouti à la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, lorsque nous avons formé le gouvernement, en 1993. Si je dis cela, c'est que, au cours de mes déplacements au Canada, les jeunes me disaient que non seulement ils voulaient être des participants actifs à l'intérieur de nos frontières, mais qu'ils avaient aussi l'impression d'avoir le devoir et la responsabilité de

propager à l'étranger les bienfaits de la citoyenneté canadienne. En fait, c'est un point que nous avons soulevé ensuite — Mme Lalonde doit s'en souvenir, depuis notre époque au Comité du développement des ressources humaines...

•(1100)

Mme Francine Lalonde: Au début.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Nous avons été frappé par la sincérité des jeunes Canadiens et leur volonté de relever ces défis, lorsqu'ils disaient qu'ils savaient qu'il y avait dans le monde autre chose et plus que le seul intérêt personnel, qu'il y avait des responsabilités citoyennes qui dépassaient la citoyenneté limitée aux frontières d'un pays.

Ce dont je parle, monsieur le président, c'est de la position d'exception qui est la nôtre, lorsque nous parlons de faire du Canada +- un vrai pays de la citoyenneté du monde.

Les jeunes ont fait entendre ce message haut et clair. Ils ont rappelé au parlementaire que je suis que, en fait, leur point de vue devrait être exprimé très ouvertement dans les débats des Communes. Tandis que nous commençons à bâtir un monde meilleur, les jeunes veulent être partie prenante. Ils refusent d'être exclus. Ils veulent que nous pratiquions une politique d'inclusion et non d'exclusion.

Cela veut dire que le gouvernement doit répondre aux besoins exprimés avec tant d'éloquence par les jeunes. Ils nous demandent de l'aide et des outils et ils sont prêts à donner d'eux-mêmes pour améliorer la situation dans le monde entier.

Pourquoi est-ce que je suis si fier du Programme de stages internationaux pour les jeunes? Je suis fier que nous consacrons à ce programme le montant indiqué à la page 101 du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2004-2005, dans les crédits du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. J'en suis fier parce que cela témoigne de notre engagement, comme personnes et comme parlementaires, à reconnaître le rôle des jeunes. Ils peuvent faire une contribution qui traduit leur prise de conscience et le talent considérable dont ils peuvent faire profiter d'autres pays.

Mme Lalonde et moi, avec tant d'autres, avons parcouru le pays, je m'en souviens, pour revoir la sécurité sociale...

Mme Francine Lalonde: Oui, c'était le bon temps.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Ce fut le plus important examen de la sécurité sociale en une génération.

Ce que vous en avez retenu, c'est que les Canadiens étaient vraiment disposés à apporter des améliorations dans la vie des gens, à améliorer leur qualité de vie.

Mme Francine Lalonde: Et à ne pas couper l'assurance-chômage.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je me souviens que tous, de tous les partis, voulaient vraiment appuyer les initiatives des jeunes. Je ne suis pas étonné, monsieur le président, que le gouvernement ait investi dans le Programme de stages internationaux pour les jeunes.

Parlons-en un peu. Qu'est-ce que cela veut dire, en termes réels? Que c'est une situation qui ne fait que des gagnants : les jeunes auront l'occasion de contribuer au bien-être du village planétaire. Non seulement ils aideront leurs semblables, mais ils deviendront de fait des ambassadeurs de tout ce que le Canada incarne.

S'il faut insister là-dessus, monsieur le président, c'est parce que nous ne pouvons nous contenter de rester en retrait, disant que nous n'avons aucune responsabilité envers les habitants des autres pays. C'est une question fondamentale, et même critique. Il est essentiel que les Canadiens comprennent la grande contribution que nous avons faite et le grand potentiel de notre pays. Lorsque nous réfléchissons sérieusement, profondément, lorsque nous commençons à vraiment sentir ce que c'est, être Canadien, alors, le Programme de stages internationaux pour les jeunes fait ressortir tout ce qu'il y a de vraiment constructif dans l'expérience canadienne.

Monsieur le président, je pourrais parler longuement du Programme de stages internationaux pour les jeunes...

Une voix: Et voilà que les jeunes s'en vont.

L'honorable Maurizio Bevilacqua: ... parce que c'est une programme que je...

• (1105)

M. Deepak Obhrai: Les jeunes s'en vont, monsieur le président. J'ignore ce que vous avez fait, mais vous ne pouvez pas...

L'hon. Maurizio Bevilacqua: C'est un discours passionnant. Restez, s'il vous plaît

M. Deepak Obhrai: De quels jeunes parlez-vous?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je voudrais simplement que vous sachiez, Deepak, que ce sont peut-être des participants du Programme de stages internationaux pour les jeunes.

M. Deepak Obhrai: Eh bien, ils s'en vont. Ils ont peur de ce dollar que vous ajoutez, les conséquences de l'ajout de ce dollar.

L'hon. Dan McTeague: Ils ont trop peur que vous ne réduisiez le budget à leurs dépens.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Ça marche très bien. Je crois qu'ils sont inquiets des coupes dont il a été question en début de journée. Je sais, monsieur Fitzpatrick, que ce point vous a peut-être échappé.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): C'était pour le registre des armes?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Mme McDonough a annoncé une réduction de un dollar.

M. Brian Fitzpatrick: Très bien. Je vais le lui rendre. J'ai un dollar à lui donner. C'est ce qu'il veut?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, nous avons fait aussi d'autres grands investissements, par exemple dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les Canadiens sont vraiment bien connus en matière de maintien de la paix. Nous avons une feuille de route impressionnante.

Monsieur le président, il nous faut absolument considérer par exemple la grande contribution de Pearson au maintien de la paix, la grande importance de son oeuvre pour que nous puissions contribuer, au fond, à quelque chose de très utile en situation de guerre, puisqu'il s'agit d'aider les pays à opérer la transition entre la guerre et le moment où leurs institutions démographiques sont florissantes et même parfois de les aider à restructurer leur économie. Comme nous l'avons appris récemment, en observant les pays en transition, l'un des facteurs les plus importants pour la prospérité des économies et la viabilité des structures économiques est la sécurité.

Je me souviens du moment où, au Comité des finances, après les attentats tragiques du 11 septembre, nous avons reconnu collectivement que la sécurité nationale était devenue une condition préalable à la croissance économique. Nous l'avons vu en Amérique du Nord, plus particulièrement après les attentats tragiques du 11 septembre. Nous avons commencé à comprendre, et nous le comprenons maintenant mieux, que, lorsque des pays du monde entier font face à des difficultés, nous devons veiller à ce que leurs habitants se sentent en sécurité. Il est très difficile de faire du développement économique dans un pays où il n'y a pas de sécurité.

Qu'est-ce que cela veut dire, lorsque nous faisons face à cette nouvelle réalité du terrorisme? Voilà pourquoi nous avons consenti des investissements importants.

Je remonte à quelques années, lorsque le Comité des finances... En passant, la majorité des recommandations que nous avons alors formulées ont été adoptées par le ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre du Canada, qui a aussi reconnu que, parce que la sécurité nationale — et lorsqu'il s'agit des États-Unis et du Canada, la sécurité continentale — est extrêmement importante non seulement pour sauver des vies, mais aussi pour instaurer la prospérité, il fallait faire des dépenses dans ce domaine. C'est pourquoi il y a de nombreux postes liés à la sécurité dans les prévisions d'Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Pourquoi est-ce important? Parce que, après les attentats du 11 septembre, monsieur le président, l'Amérique du Nord s'est retrouvée dans une situation qui est celle de bien d'autres régions du monde. Jusque-là, à bien des égards, l'Amérique du Nord était à l'abri, au fond.

• (1110)

Nous avons eu fort peu d'incidents de terrorisme, mais je crois que le 11 septembre nous a appris, à nous tous — aux Communes, dans les conseils d'administration et à toutes sortes d'endroits — qu'il fallait être vigilant. S'il faut pour cela faire des dépenses, très bien.

À ce moment-là, le Comité des finances a préconisé un train de mesures de plus de 7 milliards de dollars dans des domaines liés à la sécurité nationale. Pourquoi était-ce important? Parce que c'était une riposte aux événements tragiques qui venaient de se produire, mais aussi parce qu'il fallait réagir à une nouvelle réalité en Amérique du Nord...

• (1115)

L'hon. Dan McTeague: Et en Europe. En Espagne.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... et en Europe et que nous ne pouvions pas simplement laisser faire, dans l'espoir que tout s'arrange. C'est le défi que nous avons à relever comme Canadiens et je dirais même comme Nord-Américains.

Ce n'est pas un sujet très réjouissant, car, lorsqu'il y a des pertes de vie dans une situation aussi tragique, nous reconnaissons que les gouvernements ont la responsabilité de protéger les intérêts des Canadiens et des Nord-Américains et de veiller à ce que ceux qui ont imposé leur volonté en créant le regrettable...

M. Maurice Vellacott: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois que nous avons déjà discuté de cette question, c'est-à-dire la présentation d'une motion aux termes de l'article 61 du Règlement pour que le Comité siège après l'heure ordinaire de l'ajournement. Nous dépassons déjà l'heure prévue. Aux termes de l'article 61, si le greffier veut bien vérifier, nous pouvons faire cette proposition « sans avis ». L'article 116 est très clair sur ce que nous voulons proposer, ce qui est maintenant notre droit. Nous proposons que, lorsque vous devrez partir, puisque je crois comprendre que vous avez d'autres choses importantes qui vous appellent, monsieur le président...

Le président: À midi moins le quart.

M. Maurice Vellacott: ... Mme Lalonde assume la présidence, à titre de vice-présidente, pour que la séance puisse se poursuivre. Voilà la motion que je propose, et pour cela... aux termes des articles 61 et 26 du Règlement, et maintenant de l'article 116.

M. Deepak Obhrai: Ce qu'il dit, monsieur le président, c'est qu'il veut que vous partiez.

M. Maurice Vellacott: Non, j'aime bien...

Le président: Vous êtes beaucoup plus poli.

Des voix: Oh, oh!

M. Maurice Vellacott: Vous êtes un homme important qui a bien d'autres choses importantes à faire. À votre départ, il faudra que quelqu'un d'autre assume la présidence.

M. Deepak Obhrai: Vous êtes un homme important. Partez.

M. Maurice Vellacott: Aux termes du Règlement, je propose que Mme Lalonde préside la séance lorsque vos fonctions importantes vous appelleront ailleurs, monsieur le président.

Le président: Je vais demander des précisions au greffier, mais pour l'instant, je préside toujours la séance.

M. Maurice Vellacott: Je n'essaie pas de vous faire partir, que cela soit bien clair.

Le président: J'ai mis huit ans à devenir président, je ne vais pas renoncer si rapidement.

M. Brian Fitzpatrick: Je crois que la motion ne peut faire l'objet de débats.

Le président: Je demande des précisions sur les motions visant à destituer la présidence.

M. Maurice Vellacott: Ce n'est pas ce que je demande. Je parle du moment où vous devrez partir.

M. Brian Fitzpatrick: C'est pour le moment où vous devrez partir. Nous prévoyons.

M. Maurice Vellacott: Voilà la motion. Ne vous offusquez pas.

M. Brian Fitzpatrick: Ce n'est pas une attaque, monsieur le président.

Le président: Non, monsieur Fitzpatrick, je comprends. Je veux simplement dire à M. Vellacott, comme au début, que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Maurice Vellacott: C'en est un.

Le président: Non. Ce n'est pas un rappel au Règlement pour l'instant. Le débat se poursuit. On invoque le Règlement lorsque

quelque chose ne se déroule pas normalement, mais tout va bien. Voilà la raison d'être des rappels au Règlement.

M. Brian Fitzpatrick: N'avez-vous pas présenté une motion?

Le président: Non, on ne peut présenter une motion.

M. Maurice Vellacott: Nous nous étions entendus pour dire que, aux termes de l'article 61, nous allions poursuivre la séance, n'est-ce pas? C'est ce que nous...

Le président: J'ignore de quel article vous parlez. Je n'ai pas tenu compte de l'heure, et nous allons.

M. Maurice Vellacott: Vous avez dit que nous allions poursuivre après...

Le président: Nous allons continuer pour le moment.

M. Maurice Vellacott: Très bien, mais lorsque vous partirez, nous aurons un problème. Voilà pourquoi j'interviens. Nous ne savons pas au juste quand cela va se produire, mais lorsque vous partirez...

Le président: J'ai dit au début, avec Mme McDonough, que nous allons terminer à 11 h 45. Voilà ce que j'ai dit.

M. Maurice Vellacott: Non, il a été dit que nous allions simplement continuer, et que vous alliez devoir alors partir.

Le président: Non. Je vais attendre quelques secondes des précisions du greffier.

M. Maurice Vellacott: Aux termes de l'article 26 du Règlement, on peut proposer sans motion...

C'est une situation qui se présente ici, l'article 116 s'applique, et il faut avoir quelqu'un d'autre pour assumer la présidence.

M. Brian Fitzpatrick: Vous avez laissé un vide que nous devons combler, monsieur le président.

Le président: D'accord. Expliquez-nous, monsieur le greffier.

Le greffier: Tout ce que je dis, monsieur le président, c'est que normalement, lorsqu'un député participe au débat, ces motions peuvent être proposées, mais non au moyen d'un rappel au Règlement.

On n'invoque pas le Règlement pour proposer des motions, mais pour attirer l'attention de la Chambre ou du comité sur le fait que nous manquons au Règlement, qu'il y a une irrégularité, que nous ne respectons pas le Règlement.

Je pense souvent que l'expression française,

[Français]

« rappel au Règlement », est plus appropriée.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott: Sauf votre respect, monsieur le greffier, nous ne pouvons poursuivre lorsque le président n'est plus là. Le cas est prévu à l'article 116, qui a primauté. Nous ne pouvons pas poursuivre une séance sans...

Le président: Ce que vous dites est hypothétique, monsieur Vellacott.

M. Maurice Vellacott: Non, mais au moment où vous partirez...

Le président: Vous nous faites perdre du temps.

M. Maurice Vellacott: Je comprends, mais au moment où vous partirez, nous ne pouvons nous trouver en situation de crise, et l'article 116 du Règlement...

Le président: Si, à 11 h 45, je décide de rester et d'annuler mon rendez-vous... je peux le faire...

M. Maurice Vellacott: Vous me dites donc maintenant que vous allez rester là.

Le président: Je l'ignore, mais nous allons débattre. Nous allons voir si M. Bevilacqua a terminé ou non, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Maurice Vellacott: Mais nous avons convenu de poursuivre la séance indéfiniment.

Le président: Non, je n'ai pas dit indéfiniment. J'ai accepté que...

M. Maurice Vellacott: Vous avez dit que vous deviez partir.

Le président: Je n'ai pas dit indéfiniment.

• (1120)

M. Maurice Vellacott: Sauf votre respect, monsieur le président, vous avez dit que vous alliez alors devoir partir. Je comprends, et c'est pourquoi j'essaie de vous faciliter...

Le président: Il n'est que 11 h 25.

M. Maurice Vellacott: Mais nous devons alors avoir un président, monsieur Patry.

Le président: Non, c'est trop tôt.

M. Maurice Vellacott: Non, mais à ce moment-là, avant le moment où vous devrez partir, envisagez-vous, ou supposez-vous...

Le président: Je ne sais pas encore, et ce n'est pas un problème.

M. Maurice Vellacott: La séance ne se terminera pas à 12 h 45. Il nous faudra alors un président.

Le président: C'est 11 h 45. Vous avez dit 12 h 45.

M. Maurice Vellacott: Je suis désolé, 11 h 45.

Mais à ce moment-là, me donnez-vous l'assurance, monsieur Patry...

Le président: Non, pas d'assurance pour le moment...

M. Maurice Vellacott: ... qu'il y aura quelqu'un pour présider ou que vous resterez?

Le président: Je vais communiquer avec mon adjoint, et je verrai ce que je peux faire.

M. Maurice Vellacott: Mais la séance se poursuivra, que vous ou quelqu'un d'autre...

Le président: Je ne sais pas si la séance se poursuivra. Je vous ai dit au début que je voulais travailler dans un esprit de coopération avec tous les députés. J'ai dit que j'aurais pu mettre fin à la séance à 11 heures. Je souhaitais obtenir un peu de coopération, mais nous sommes maintenant saisis d'une grande motion visant à réduire le budget de un dollar.

M. Maurice Vellacott: Pouvons-nous demander...

Le président: Il se peut que vous ajoutiez un autre sous-amendement pour le réduire d'un million de dollars. Je ne sais pas. Tout peut arriver.

M. Maurice Vellacott: Dans ce cas, pouvons-nous demander des précisions au greffier...

Le président: Vous discutez du président. A-t-il le privilège de rester ou non? Je n'ai aucune idée.

M. Maurice Vellacott: C'est vrai, mais pouvons-nous demander au greffier ce qui arrivera si M. Patry doit partir à 11 h 45? Faut-il avoir une solution de secours pour ce moment-là?

Le président: Cela n'a rien à voir avec le débat en cours, monsieur Vellacott.

M. Maurice Vellacott: Bien sûr, c'est pertinent, car dès que vous partirez, s'il n'y a personne à la présidence...

L'hon. Maurizio Bevilacqua: C'est loin d'être terminé.

M. Maurice Vellacott: ... nous avons un problème. Vous ne pouvez pas partir.

Le président: Nous réglerons le problème le moment venu.

M. Maurice Vellacott: Demandons au greffier. Faut-il régler le problème plus tôt?

Le président: Non, nous ne le pouvons pas.

M. Maurice Vellacott: Pouvons-nous le faire avant 11 h 45? Une séance ne peut pas se poursuivre en l'absence d'un président, n'est-ce pas?

Le président: Il y a toujours un président à toutes les séances.

M. Maurice Vellacott: Est-il exact que nous devons avoir un président pour que la séance puisse se poursuivre à ce moment-là? Nous ne pouvons pas siéger sans président.

Si vous pouvez rester, c'est d'accord, et cela met fin à la discussion.

M. Brian Fitzpatrick: Quelles sont vos conclusions?

Le président: Monsieur Valley.

M. Roger Valley: Monsieur le président, il n'y a pas eu accord pour poursuivre la séance. Vous avez accepté de ne pas tenir compte de l'heure. Je propose que vous disiez qu'il est 11 heures. Cette séance dégénère en discussions de toutes parts.

Dites qu'il est 11 heures, et ajournons.

M. Maurice Vellacott: Je crois que vous devez maintenant consulter les membres pour savoir quelle est l'entente.

L'hon. Dan McTeague: C'est une motion d'ajournement. Il n'y a pas de débat sur une motion d'ajournement.

Le président: Non, il y a maintenant une motion d'ajournement. Nous sommes saisis d'une motion.

M. Maurice Vellacott: Vous avez une motion d'ajournement? D'accord, allons-y.

Le président: Non, désolé...

M. Deepak Obhrai: Nous ne l'acceptons pas.

Le président: Je suis désolé. Je vais demander des précisions au greffier.

M. Deepak Obhrai: Il y a débat. Comment pouvez-vous accepter une motion?

Mme Francine Lalonde: Il est important que les règles soient respectées.

[Français]

M. Pierre Paquette: Est-ce qu'on peut avoir votre proposition?

L'hon. Dan McTeague: C'est souhaitable d'un côté.

M. Pierre Paquette: Il y avait déjà un intervenant.

[Traduction]

Mme Francine Lalonde: Nous voulons savoir ce que vous avez à dire.

Continuez, Robert. Paul sera content de vous, Maurizio.

Le président: Monsieur Vellacott, votre intervention, comme je vous l'ai dit, n'est pas un rappel au Règlement.

Comme il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, j'en reviens à M. Valley, qui a demandé l'ajournement. Nous allons voter sur la motion d'ajournement: oui ou non.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, il n'avait pas la parole.

[Traduction]

Le président: Non, j'ai dit après en avoir terminé avec M. Vellacott, car on peut demander l'ajournement à tout moment au cours d'un débat.

[Français]

M. Pierre Paquette: Et si l'ajournement n'est pas adopté, on passe à l'orateur suivant.

[Traduction]

Le président: Je n'ai pas dit cela. C'est vous qui l'avez dit, monsieur Paquette, si vous êtes aussi enthousiaste.

[Français]

M. Pierre Paquette: Il faut récrire les règles, monsieur le président. Il faut être imaginatif, inventif.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott: Alors, que se passe-t-il?

Le président: Vous ne votez pas, et après que M. Bevilacqua...

M. Roger Valley: Il n'y a pas accord pour prolonger le débat et, si ma mémoire est fidèle, vous avez accepté de ne pas voir l'heure par déférence pour l'opposition. Je propose que vous disiez maintenant qu'il est 11 heures.

M. Maurice Vellacott: À propos de cette intervention, je crois qu'il y a eu méprise au moins du côté des députés ministériels. Monsieur le président, vous devez maintenant consulter les membres du Comité.

J'ai compris distinctement que vous partiez à 11 h 45. Je n'ai pas compris que cela mettait fin à la séance. Comme vous deviez partir, j'ai proposé une motion pour vous permettre de le faire. Vous devez donc consulter les députés pour savoir ce qu'ils ont compris, sans présumer de... Un député vient de donner son opinion, mais demandez aux autres ce qu'ils ont compris dans ce que vous avez dit à ce moment là.

• (1125)

Le président: D'accord. J'ai dit que je ne tiendrais pas compte de l'heure dans un esprit de coopération, puisque je pouvais mettre un terme à la séance à 11 heures. C'est ce que j'ai dit. C'était très clair. Il n'y a eu aucune motion prévoyant que nous poursuivions jusqu'à une certaine heure. Aucune motion.

M. Maurice Vellacott: Exact.

Le président: Personne n'a proposé de motion, et étant donné qu'il n'y en a eu aucune, comme Mmes Lalonde et McDonough viennent de le dire, cela voulait dire que nous allions poursuivre. J'ai dit que j'aimerais terminer au plus tard à 11 h 45. Voilà ce que j'ai dit.

M. Maurice Vellacott: Je ne crois pas que ce soit le cas.

L'hon. Dan McTeague: Pour élucider les choses, il serait peut-être utile...

M. Deepak Obhrai: Aucun rappel au Règlement.

L'hon. Dan McTeague: Ce n'est pas un rappel au Règlement; je demande des précisions. Je voudrais savoir, vu l'importance de la motion que Mme McDonough a proposée sur la question des prévisions supplémentaires, si ce que nous étudions maintenant peut faire l'objet d'un rapport à la Chambre et, si oui, selon quelles conditions.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Cela requiert un vote.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Non. Je dois savoir avec précision si oui ou non ce que nous discutons ici peut faire l'objet d'un rapport à la Chambre.

Le président: Je vais demander au greffier de nous donner cette précision.

Le greffier: Monsieur le Président, j'ai lu le paragraphe 81(5) plus tôt au cours de la séance. Tout ce que je peux dire, c'est que, pour l'instant, nous savons seulement que le dernier jour des crédits de la période est le 26 mars, d'après le Règlement. Nous savons que le dernier jour de séance sera le jeudi 24 mars et que le dernier jour de l'étude des crédits se situera entre maintenant et le 24 mars. Ce sera le septième. C'est aujourd'hui le sixième.

Il est probable que cet après-midi, en réponse à la question du jeudi sur les travaux de la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre dira quand, la semaine prochaine, aura lieu ce dernier jour de débat sur les crédits, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement ne pourrait pas changer d'idée et le tenir plus tard ou plus tôt.

[Français]

Le président: Madame Lalonde, avez-vous un commentaire à faire sur ce point de clarification?

Mme Francine Lalonde: Je ne comprends pas ce que le greffier dit sur ce point. Nous savons que le vote aura lieu le 22. Alors, je ne vois pas quel serait le but de se réunir et de parler de cela le 24.

Le président: Il n'a pas dit cela, madame Lalonde.

Mme Francine Lalonde: Comme le vote aura lieu le 22, il faut faire cela maintenant.

Le président: Il n'a pas dit cela.

[Traduction]

L'hon. Dan McTeague: Une précision : je viens de remarquer que le dernier jour de l'opposition a été fixé au 22 mars. C'est ce que les leaders à la Chambre ont convenu. Par conséquent, étant donné que les affaires courantes sont déjà terminées, le président et le greffier pourraient nous dire à quoi nous pouvons nous en tenir sur le travail que nous faisons. Situez cela dans le contexte de la décision que la Chambre vient de prendre.

Le greffier: Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est que j'ai entendu ces choses-là moi aussi, et la plupart des députés, comme nous tous, envisagent une certaine hypothèse, mais tout ce que nous pouvons dire, c'est que la Chambre n'a adopté aucun ordre et que le gouvernement a le loisir de modifier ses travaux s'il le souhaite. Par conséquent, je ne peux pas dire que le dernier jour de l'étude des crédits aura lieu certainement à telle ou telle date.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, le greffier pourrait-il nous dire si nous sommes dans une situation où nous avons déposé un rapport en retard? Quelles sont les exigences de la Chambre?

Le greffier: Monsieur le président, je serais porté à penser que, si le dernier jour de l'étude des crédits a lieu d'ici trois jours, la Chambre ne tiendrait pas compte de notre rapport. Il ne serait pas valide.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Vous me dites qu'il est possible qu'il ne soit pas valide?

Le greffier: Le Règlement est très clair, selon moi. Les comités doivent faire rapport ou être réputés avoir fait rapport au plus tard trois jours avant le dernier jour d'étude des crédits de la période.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Un instant. Est-il possible d'avoir une seule conversation à la fois?

Le président: Oui, allez-y, monsieur Bevilacqua. Je voulais m'assurer de bien comprendre.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Ce que je veux dire, c'est que, si nous votons aujourd'hui, je veux dire tout de suite...

Le président: Bien sûr.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... que se passera-t-il? Avons-nous encore le temps de faire rapport? C'est la seule question.

• (1130)

Le greffier: Monsieur le président, si, par exemple, le gouvernement décide que le dernier jour aura lieu le mardi 22 mars, nous n'avons plus le temps.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Nous ne sommes pas dans les temps. Mais c'est une hypothèse, bien entendu.

L'hon. Dan McTeague: Dans le même contexte, si je vérifie ce que dit le Règlement de la Chambre, c'est que, autant que je puisse voir, nous avons déjà dépassé le délai, car les affaires courantes ont déjà eu lieu ce matin. La seule possibilité, sans doute, ce serait que nous ayons une entente quelconque entre tous les partis.

Sauf erreur, monsieur le président — le greffier me corrigera — c'est quelque chose... Si nous savons que la date est passée, aux termes du Règlement, la seule façon de nous en tirer et de faire rapport, peu importe ce que nous faisons ici, c'est le consentement unanime, n'est-ce pas?

Le président: C'est exact.

L'hon. Dan McTeague: D'accord.

Le président: Monsieur le président.

M. Maurice Vellacott: Cela dit, il s'agit bien sûr d'une situation hypothétique. Nous ne savons pas si c'est le cas ou non.

Le président: Oui, c'est vrai. Tant qu'il ne sera pas à la Chambre, cet après-midi, nous ne saurons pas. Si Mme Lalonde dit oui, ou si les deux partis sont d'accord, ce sera cet après-midi, mais pour l'instant, ce n'est pas chose faite.

M. Maurice Vellacott: C'est donc le dernier jour, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

M. Maurice Vellacott: Donc, ce que je disais tout à l'heure, soit que vous pouviez partir dans dix minutes...

Le président: Eh bien quoi, mon imminent départ? Je veux dire, c'est...

[Français]

Mme Francine Lalonde: Votons.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott: Non, mais je veux dire que c'est une question qu'il faut régler.

Le président: Bon sens, vous voulez vraiment me faire partir. Je ne sais pas, mais je commence à me sentir attaqué.

M. Maurice Vellacott: Non, je ne veux pas que vous partiez, au contraire. Ce n'est pas une attaque. Nous travaillons ensemble depuis trop longtemps pour qu'il y ait quelque attaque personnelle ici.

Je dis simplement que vous avez besoin d'une entente sur ce que les autres... Ce que j'ai clairement compris, c'est que vous alliez partir, malheureusement. Nous avons donc accepté de continuer malgré tout, mais nous ne savions pas à ce moment-là... Vous devez comprendre ce que les autres...

M. Brian Fitzpatrick: Chose certaine, on peut invoquer le Règlement pour savoir quand la séance d'aujourd'hui prendra fin. Tous ceux qui sont ici présents ont le droit de savoir avec certitude quand la séance d'aujourd'hui se terminera.

Vous ne pouvez laisser la question en suspens, monsieur le président. Nous avons le droit à cette décision, que ce soit vous ou le Comité qui la prenne, mais nous ne pouvons laisser cela dans le vague. Vous devez être d'accord avec moi là-dessus, n'est-ce pas?

Le président: Je suis d'accord, et le fait que j'ai dit que je...

M. Brian Fitzpatrick: Arrêtez de tourner autour du pot. Prenons une décision là-dessus.

C'est un rappel au Règlement.

Le président: J'ai besoin des lumières du greffier. Il est en train de parler avec un adjoint.

M. Brian Fitzpatrick: Je veux savoir quand la séance prendra fin.

Le président: Nous pourrions lever la séance tout de suite.

M. Brian Fitzpatrick: Il appartient au Comité de décider, monsieur, et non à vous seul.

Le président: Non, je voulais dire que vous n'êtes pas...

M. Brian Fitzpatrick: Si je propose une motion à cet effet, elle sera tout à fait recevable.

Le président: Il n'y pas de motions pour le moment. Nous ne pouvons accepter une motion en ce moment.

Désolé, je dois recevoir des précisions du greffier.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Je voudrais que vous me disiez quelle heure il est.

Le président: Il est maintenant midi moins 20.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: C'est donc après 11 heures.

M. Maurice Vellacott: Avant de partir, vous avez déjà prolongé la séance et nous devez partir à 11 h 45, nous avons quelques minutes...

Le président: Arrêtez à 11 h 45, s'il vous plaît.

M. Maurice Vellacott: Vous devez partir à 11 h 45. Si le Comité n'a pas terminé d'ici là...

M. Brian Fitzpatrick: C'est le comité qui décide, pas vous.

M. Maurice Vellacott: ... ce n'est pas notre décision.

Le président: Je dois dire qu'il n'y a pas eu de motion tendant à prolonger la séance après 11 heures. J'ai dit que je ne tiendrais pas compte de l'heure, ce qui signifiait que nous pouvions poursuivre. Je peux maintenant mettre fin à la séance à tout moment. C'est évident.

M. Maurice Vellacott: La présidence se met en colère.

M. Brian Fitzpatrick: J'estime que la décision revient au Comité, monsieur.

Le président: Non. Si j'avais dit à ce moment : « J'ai une motion », ou s'il y avait eu une motion à 11 heures disant que nous voulions prolonger, et si j'avais accepté la motion, et si le Comité l'avait fait aussi, pour que la séance dure jusqu'à midi ou à 13 heures, la décision serait revenue au Comité.

M. Deepak Obhrai: Puis-je intervenir?

M. Maurice Vellacott: Cela ne s'est pas fait parce que... Aucun vote n'était nécessaire parce que vous, comme président, comme porte-parole officiel, avez dit que nous prolongions la séance. Par conséquent, aucune motion n'était nécessaire. C'était en fait une déclaration.

Le président: Je voudrais passer à Mme Lalonde.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, je suis à la Chambre depuis quelques années. J'ai vécu des situations semblables où la discussion s'est poursuivie pendant 24 heures ou davantage, parce que la procédure veut que le débat se poursuive, que cela soit parce ou non.

Si M. Vellacott m'écoute, j'ajouterai que lorsque le président doit quitter la réunion, ce qui peut arriver à tout individu normal, un vice-président présent à la réunion préside à sa place et on continue ainsi.

Il me semble que nous sommes dans cette situation. Je vais aller le dire à l'oreille de M. Vellacott.

• (1135)

[Traduction]

Le président: Monsieur Obhrai.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, depuis que je suis arrivé, vous dites qu'il y a débat, que vous n'acceptez aucune motion. Vous ne faites rien, et vous n'acceptez pas les rappels au Règlement. Pourtant, vous venez de dire qu'il n'y avait eu aucune motion visant à prolonger la séance. Et vous n'avez rien accepté, aucune proposition, disant sans cesse qu'un débat est en cours.

Maintenant, vous dites que vous ne tenez pas compte de l'heure, vous avez prolongé la séance et vous revenez maintenant là-dessus en disant que non, il n'y a pas de motion, mais que vous allez faire ceci ou cela et lever la séance. Vous nous laissez tous là, membres du comité et surtout ceux de l'opposition, sans savoir ce qui se passe. Ce qui vient de vous, voilà tout ce dont vous tenez compte. Ce que le gouvernement essaie de faire ici, c'est d'éviter de voter sur la motion qui a été présentée, ce qui, à franchement parler, n'est pas une façon équitable de présider le Comité.

Je vous pose donc une question directe, monsieur le président. La séance a déjà été prolongée. Allez-vous lever la séance ou allez-vous accepter une motion qui vise à la prolonger, de façon que chacun puisse exprimer son point de vue? Vous ne pouvez pas dire : « Je ne vais rien faire. »

Le président: Qui parle? Parlez-vous ou ...

M. Deepak Obhrai: C'est moi qui parle,

Le président: Allez-y.

M. Deepak Obhrai: Pouvez-vous entendre ma voix, maintenant?

En réalité, monsieur le président, si vous entendez laisser la situation telle quelle, nous devons savoir, en raison de la répartition du temps, en toute équité, si nous pouvons étudier une motion visant

à prolonger la séance et à achever les travaux du Comité. Ou bien allez-vous simplement partir, ajourner la séance et dire que c'est tant pis? Vous ne nous donnez aucune orientation claire. À un moment, vous ne dites rien, et le moment d'après, vous dites que M. Vellacott peut parler tout le temps qu'il voudra. Je n'ai pas d'objection à ce qu'il parle — personne n'écoute de toute façon — mais une question demeure : la décision de la présidence est que la séance se termine à 12 h 45. Imposez-vous une heure limite? Votre décision est-elle que la séance va se terminer à 13 h 45? Quelle est la décision? Nous avons besoin d'indications claires? Que la présidence fasse le point.

Le président: Ce que la présidence dit, c'est que nous allons poursuivre le débat, avec l'intervention de M. Bevilacqua.

L'hon. Dan McTeague: Mais, monsieur le président...

Le président: C'est tout.

M. Deepak Obhrai: Quand allons-nous ajourner?

M. Maurice Vellacott: La séance sera-t-elle levée à 11 h 45?

Le président: Je ne le sais pas encore. Il n'est pas 11 h 45; c'est...

M. Maurice Vellacott: Non, mais votre décision, c'est que tout se termine à 11 h 45?

Le président: Il n'y a pas de décision pour l'instant. Il y aura une décision en temps et lieu.

Monsieur Bevilacqua.

M. Maurice Vellacott: Non. C'est une intervention valable, monsieur le président.

Le président: Non, ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Maurice Vellacott: Absolument. La séance sera-t-elle terminée à 11 h 45 ou non? Cela prime tout. Nous devons savoir. La décision de la présidence...

L'hon. Dan McTeague: Ce qui prime tout, monsieur le président, si je peux me permettre...

M. Deepak Obhrai: Nous avons maintenant besoin de...

L'hon. Dan McTeague: La Chambre ne peut accepter le rapport. Il est clair que nous avons dépassé les délais.

Nous pouvons discuter, mais j'estime que c'est du nombrilisme. Nous nous mettons en tête de faire quelque chose que nous prétendons devoir faire, alors que, en fait, la Chambre a... Étant donné que le dernier jour d'opposition a été fixé au 22 mars, je crois qu'il faut comprendre qu'il est fort bien de discuter, mais qu'il y a fort peu de chose que nous puissions faire à ce stade. Les délais ont été dépassés.

M. Maurice Vellacott: Il doit donner sa décision sur l'heure de la fin de la séance. C'est 11 h 45 ou non?

Je vais poser une question au greffier : peut-il nous répondre par oui ou non au sujet de cette décision? Ce sera terminé à 11 h 45 ou non? N'est-il pas tenu de nous communiquer sa décision?

Le président: La décision, pour le moment, n'est pas de lever la séance à 11 h 45. Si vous voulez attendre jusque-là, libre à vous.

Monsieur Fitzpatrick.

M. Maurice Vellacott: Vous allez nous donner une décision?

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, votre position ne nous donne aucune certitude. Sur le plan de la procédure, j'ai beaucoup de mal à voir comment vous pouvez dire arbitrairement : « Nous prolongeons la séance, et elle va durer jusqu'à ce que je décide quand elle se terminera. » J'estime que cette décision revient au Comité. Il aurait fallu lui proposer une motion portant que nous prolongeons la durée de la séance.

C'est ce que je vais faire maintenant.

Écoutez, monsieur. Je vous en prie, écoutez.

Aux termes de l'article 26 du Règlement, je propose que le Comité siège au-delà de l'heure ordinaire et que le Comité décide à quelle heure la séance se terminera.

La motion ne peut faire l'objet d'un débat. Vous pouvez vous reporter à l'article 116 du Règlement. La motion est mise aux voix sans débat.

• (1140)

Le président: D'accord, monsieur Fitzpatrick, si vous voulez faire jouer les règles, je vais le faire aussi. Il ne vous est pas permis de proposer une motion. Un remplaçant ne peut proposer une motion. Il faut que ce soit un substitut qui s'est soumis aux formalités, ce qui n'est pas le cas.

Si vous voulez jouer avec les règles, eh bien les règles... Je ne vais pas jouer ce jeu-là. Je vais vous dire simplement que vous ne pouvez pas proposer une motion. Vous avez dit très clairement que, à 11 heures, il n'y a pas eu de motion proposant que nous poursuivions. Aucune.

M. Brian Fitzpatrick: Je conteste votre décision.

Le président: Non, vous n'allez pas me contester. Vous l'avez dit. Vous avez admis que, à 11 heures, il n'y avait eu aucune motion de prolongation. Aucune motion n'a été adoptée.

Mme Belinda Stronach: La présidence a accepté...

Le président: La présidence a accepté, et c'était d'accord, mais c'est la règle; la motion n'était pas une règle. J'ai dit que nous allions continuer pour être agréable et par souci d'équité pour tout le monde.

M. Brian Fitzpatrick: Ils ne sont pas trop agréables, par là.

Le président: C'est ce qui s'est fait, et Mme Stronach était là. Mme Lalonde a dit la même chose et Mme McDonough aussi. Mais je ne vais pas accepter de motion parce qu'un débat est en cours, ce qui exclut toute motion. C'est le règlement. Vous pouvez contester, mais c'est impossible.

M. Brian Fitzpatrick: Nous pouvons revenir au débat. Nous avons une motion à l'étude.

Le président: Non, il ne peut pas y avoir une motion lorsqu'il y a un débat. Nous le savons d'abord, monsieur Fitzpatrick, parce que nous nous plions à la volonté de la majorité. Nous avons écouté pendant tellement d'heures, pendant tant de soirées et de nuits, et Mme Lalonde peut l'attester.

Mme Francine Lalonde: Oui.

Le président: Lorsqu'il y a un débat, on ne peut présenter de motion, et vous avez fait remarquer très clairement que, à 11 heures, il n'y a pas eu de motion. Cela veut dire que la séance peut continuer aussi longtemps que... à moins que la présidence ne décide, parce qu'il n'y avait pas de motion, il était acceptable de...

M. Brian Fitzpatrick: C'est le Comité, et pas vous, qui va décider quand la séance va se terminer.

Des voix: Non, non.

Le président: Je suis désolé, monsieur Fitzpatrick.

L'hon. Dan McTeague: Pénible, très pénible. Je vois que vous avez gardé vos vieilles habitudes du Comité de l'industrie, Brian.

Le président: Nous allons reprendre le débat avec M. Bevilacqua.

Tous les partis ont accepté de se rencontrer — M. McTeague, Mme Lalonde, Mme Lalonde et Mme Stronach — ils ont accepté de discuter pour trouver une solution. J'ai donné mon accord. Vous pourriez discuter pour essayer de trouver une solution.

Toutefois, M. Bevilacqua a la parole.

Monsieur Bevilacqua.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il est vraiment regrettable que nous ayons consacré tant de temps à la procédure alors que nous aurions pu discuter des enjeux. Il y a beaucoup en cause ici.

Je suis sûr, monsieur Fitzpatrick, que vous avez pris le temps de lire les prévisions méticuleusement, et vous comprenez probablement qu'il y a de très nombreuses questions à aborder dans un contexte qui met en lumière les objectifs et les principes clairs du programme du gouvernement du Canada en matière d'affaires étrangères et de commerce international.

Je crois avoir déjà parlé du rôle important que jouent les jeunes. Nous avons aussi parlé, si ma mémoire est fidèle, des questions de sécurité qui ont découlé des attentats tragiques du 11 septembre.

En outre, monsieur le président, j'ai parlé longuement des grandes valeurs qui se rattachent à la citoyenneté canadienne et dit à quel point il était important pour nous, Canadiens, de propager nos valeurs et principes, qui font partie de la fibre démocratique des pays convaincus de la primauté du droit et de la liberté individuelle dans la recherche de l'épanouissement et qui font ressortir la grande contribution que le Canada peut faire au niveau international.

À la lecture des prévisions budgétaires, j'ai été frappé par le fait qu'il est vraiment regrettable que nous fassions cette étude dans une salle comme celle-ci. Je voudrais que nous ayons de meilleures occasions de faire savoir aux Canadiens ce que le gouvernement fédéral fait pour renforcer les valeurs canadiennes. À cette lecture, j'ai remarqué à quel point notre pays mettait l'accent sur le bien supérieur, sur la valorisation de ce qui nous semble bien dans notre citoyenneté et notre rôle dans le monde. Par exemple, l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, fait une contribution importante et joue un grand rôle pour aider les pays qui n'ont pas les mêmes avantages naturels et autres que nous. Cet esprit de partage, de compassion et de générosité qui est le nôtre s'exprime dans le travail d'organisations comme l'ACDI, les organisations jeunesse qui ont un lien avec le poste de la page 101, la Stratégie d'emploi jeunesse, par exemple, l'appui aux activités du Secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à Montréal, et l'accroissement de nos contributions au Fonds canadien sur les mines antipersonnel pour le déminage au Nicaragua.

Que dire de la question des mines antipersonnel? Voilà un autre dossier qui montre clairement comment ce pays a joué un rôle de chef de file dans ce domaine. Il y a une chose très curieuse : parfois, nous ne sommes vraiment pas tendres pour nous, mais, lorsque je me rends à l'étranger, je remarque qu'on a une impression favorable de ce que fait le Canada.

Il y a également le financement nécessaire pour soutenir et mobiliser les Canadiens qui travaillent à des programmes de gouvernance à l'étranger, comme Solidarité Canada. Voilà une excellente initiative du gouvernement fédéral.

• (1145)

En parcourant ce budget des dépenses, monsieur le président, n'oublions pas que, derrière chaque poste, se cachent des visages humains. N'y voir que des chiffres et des mots alignés sur une page, ce serait laisser échapper le sens qui est lié à chacun de ces montants, car chacune des dépenses que nous faisons est lié à l'amélioration de la vie des Canadiens et à la grande contribution que le Canada a faite. Voyons quelques-uns de ces postes.

Cela intéressera sans doute beaucoup Mme Lalonde : une subvention au Forum des fédérations pour l'amélioration de l'apprentissage et des échanges sur les valeurs et les possibilités du fédéralisme...

[Français]

Mme Francine Lalonde: Ne tournez pas le fer dans la plaie.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... au Canada et à l'étranger. Il y a des gens...

[Français]

Mme Francine Lalonde: Vingt et un millions de dollars la dernière fois, et 20 autres millions de dollars.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... dans le monde...

[Français]

Mme Francine Lalonde: Il n'y a que le Canada qui paie pour cela.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... qui se tournent vers la structure fédérale du Canada et veulent reproduire cette structure parce qu'ils savent qu'elle donne de bons résultats pour les Canadiens...

• (1150)

[Français]

Mme Francine Lalonde: Il y en a qui se portent bien.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: ... que c'est une structure qui incarne l'esprit vrai de l'édification d'un pays.

À l'étranger, on demande aux Canadiens comment il se fait que leur fédération fonctionne si bien : dites-nous comment vous avez pu bâtir une si belle fédération, dites-nous comment vous avez pu obtenir d'aussi beaux résultats.

[Français]

Mme Francine Lalonde: C'est parce que les Québécois sont démocrates et qu'ils ne sont pas violents.

Le président: Madame Lalonde, s'il vous plaît.

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Vous me demandez peut-être, monsieur le président, pourquoi j'appuie le financement du Forum des fédérations pour améliorer l'apprentissage et les échanges sur les valeurs et les possibilités du fédéralisme au Canada et à l'étranger. Parce que je crois en notre pays.

L'hon. Dan McTeague: Bravo!

Une voix: Et comment vos dirigeants se débrouillent-ils?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je crois que nous avons pu, pendant de longues années, mener une expérience qui a donné de bons résultats. Le Canada fonctionne, et il fonctionne bien. Ce qu'il y a d'important dans ce poste, c'est que des gens du monde entier veulent savoir comment cette forme de fédéralisme fonctionne si bien. C'est pourquoi j'appuie à fond des programmes de financement comme celui-ci.

Il y a également un poste pour les initiatives en matière de sécurité publique. Ces initiatives sont fort importantes pour diverses raisons. L'une d'elles, c'est que les habitants d'un pays doivent se sentir en sécurité chez eux. Un climat de sécurité doit régner. Ils doivent avoir l'impression que leur pays est protégé. Les initiatives exposées ici dans les prévisions sont liées à l'engagement pris par le gouvernement national à protéger le pays et ses citoyens.

Revenons à la question de savoir pourquoi il est important que le Comité discute de ces questions. C'est parce que ces dépenses ne sont pas faites sans raison; elles sont faites parce que les Canadiens en profitent.

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le président, j'invoque le Règlement

Je pourrais peut-être aider un peu mon collègue, M. Bevilacqua. Il est parti sur une grande lancée. Il me semble important que cela aboutisse, à un moment donné.

J'ai discuté avec les membres de l'opposition. Ils semblent souhaiter qu'on présente une motion inspirée par leurs préoccupations.

Je sais gré à M. Bevilacqua de ce qu'il a fait, mais par votre entremise, monsieur le président, je lui demanderais d'abrégé ses observations. Il est vrai qu'elles sont passionnantes, qu'il faut les mettre au même rang que « *Ich bin ein Berliner* », mais je voudrais que le député sache qu'il possible que nous ayons une discussion plus authentique et que nous en venions à la vraie raison pour laquelle nous dépassons de 55 minutes l'heure prévue pour la fin de la séance.

Le président: Monsieur Bevilacqua, si vous comprenez ce que M. McTeague veut dire...

Peut-être pourriez-vous conclure votre entrée en matière.

M. Deepak Obhrai: Très beau, monsieur le président. C'était une formule irréfutable.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le président, merci de considérer cela comme une entrée en matière, car vous savez probablement que je pourrais continuer à parler d'enjeux de fond qui sont importants non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les habitants du monde entier.

Le président: Je sais, et c'est pourquoi j'ai parlé d'entrée en matière.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Si on a l'impression qu'il est possible d'aborder cette question, je suis disposé à conclure en disant que, à bien réfléchir, il est important d'étudier correctement le budget, poste par poste.

C'est important pour une raison majeure: parce que, parfois, les parlementaires ne sont pas parfaitement conscients de tout ce que nous faisons pour aider les Canadiens et les habitants d'autres pays. C'est fondamental, dans le débat en cours parce que, en fin de compte... J'ignore pourquoi tous les autres sont ici, mais j'y suis pour améliorer la qualité de vie et relever le niveau de vie des Canadiens et faire ma part non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger.

Merci.

Des voix: Bravo!

Le président: Je l'ai dit tout à l'heure que, lorsque M. Bevilacqua aurait terminé, je donnerait la parole à Mme Lalonde.

[Français]

Madame Lalonde.

• (1155)

Mme Francine Lalonde: Merci, monsieur le président.

J'aurais aimé que M. Bevilacqua s'interroge sur la raison qui nous a poussés, les trois partis d'opposition, à faire front commun afin de présenter un tel amendement au budget. En plus d'être utile, cela aurait pu inspirer ses commentaires.

Par ailleurs, je souligne que je suis heureuse de voir M. Bevilacqua reprendre goût à la politique. Depuis un certain temps déjà, il était assez...

Le président: Ne faites pas de remarques personnelles, madame Lalonde.

M. Pierre Paquette: C'est un compliment.

Le président: Mais c'est personnel.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, il s'agit ici du cœur de notre protestation. Comme vous le savez, cette proposition est symbolique. Nous avons très vite constaté—et il y a des commentaires qui en font foi—que le Budget supplémentaire des dépenses ne tenait nullement compte du vote tenu à la Chambre, à savoir que nous, les trois partis d'opposition, étions en désaccord avec le fait de diviser le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour en faire deux ministères distincts. Le vote à la Chambre des communes était très clair. Or, nous nous sommes retrouvés face à des documents indiquant que c'était *business as usual*.

Nous tenions donc à profiter du peu de temps qu'il nous restait pour joindre nos voix et affirmer que nous trouvons hautement inadmissible que le gouvernement ne tienne pas compte d'un vote clair tenu par cette Chambre. Celle-ci doit composer avec le fait que le gouvernement est minoritaire et que l'opposition est majoritaire. C'était la première fois qu'un tel vote avait lieu, et on constate maintenant que le gouvernement n'en a nullement tenu compte. C'est donc la colère qui a fait qu'ensemble, nous avons pris cette décision. C'était au dernier moment, il est vrai, mais en temps opportun, croyons-nous.

Si vous le voulez bien, nous allons bientôt voter. Après mon intervention, je vais demander le vote. Il était important que l'on explique, de façon très claire, le motif de ce geste. Je souligne en passant, pour ceux qui ne seraient pas tout à fait certains de la véracité de nos critiques, que le gouvernement, de toute évidence, ne tient pas compte du vote qui a eu lieu. Ainsi, on mentionne à

plusieurs endroits dans le texte que ce budget suit la directive du 12 décembre 2003, qui a été rejetée par le Parlement.

Le président: Je vous écoute, madame Lalonde.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, je demande donc un vote sur la motion de Mme McDonough.

[Traduction]

Le président: Comme vous avez demandé un vote, je tiens à dire quelque chose.

[Français]

La motion a été faite par Mme McDonough, mais elle appartient maintenant au comité. Je dois demander si d'autres personnes veulent s'exprimer sur ce sujet. S'il n'y a personne, nous allons passer au vote.

[Traduction]

Je ne vois personne d'autre qui veut parler de la motion. Nous allons voter sur la motion dont le comité est saisi et qui vise à réduire le budget.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (AFFAIRES ÉTRANGÈRES)

Ministère

Crédit 1b—Dépenses de fonctionnement.....12 011 400 \$

[Français]

L'hon. Dan McTeague: Veuillez lire la motion.

[Traduction]

Le président: La motion vise à réduire de 1 \$ le crédit 1b. Il sera de 12 011 400 \$ au lieu de 12 011 401 \$.

Souhaitez-vous un vote inscrit? Monsieur le greffier, nous allons tenir un vote inscrit.

[Français]

Monsieur Bevilacqua, c'est un vote par appel nominal pour diminuer le budget de un dollar.

[Traduction]

(La motion est adoptée par 7 voix contre 2.)

• (1200)

Le président: Nous allons maintenant passer à la prochaine motion, celle de M. Menzies. Nous devons voter sur le rapport.

Allons-nous poursuivre l'étude des prévisions, puisque nous avons commencé ou voulez-vous y mettre un terme tout de suite?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Le rapport doit être fait aujourd'hui. Voulez-vous que j'en fasse la proposition?

Le président: Avant d'en faire la proposition, il faut savoir si on discute encore crédits.

[Traduction]

Cela veut dire que nous n'en discuterons plus.

Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Je tiens seulement à dire que nous avons pu faire valoir le point qui nous tenait à coeur. Je veux simplement m'assurer qu'il en sera fait rapport à la Chambre.

Le président: Comme je viens de le dire à Mme Lalonde, avant que nous ne fassions rapport à la Chambre, je dois savoir si voulez poursuivre l'étude des prévisions budgétaires, le 1b, le 1c, le 1d, etc. Voilà la première question. Nous allons la régler. Ensuite, Mme Lalonde a dit qu'elle voulait présenter une motion tendant à faire rapport à la Chambre. Voilà ce qu'elle a dit.

Ma question est la suivante... Vous avez levé la main pour demander quelque chose à propos de ma question. Allons-nous poursuivre l'étude du budget? Si tous disent non, nous allons clore ce débat et étudier la motion visant à faire rapport à la Chambre. Comprenez-vous ma question?

Mme Alexa McDonough: Oui. Pour répondre à votre question, puisque vous l'adressez aux députés, je dois dire que c'est un processus parfois désordonné et exaspérant, mais nous avons pu faire ressortir le point auquel nous tenions. Nous pourrions poursuivre l'étude du budget, mais dans l'esprit de coopération que vous avez vous-même manifesté, monsieur le président, en prolongeant la séance et dont ont fait preuve M. Bevilacqua en cédant la parole et le secrétaire parlementaire, dans l'esprit de ce que nous voulons accomplir ici... passons à autre chose.

Le président: Très bien.

Je vais maintenant poser la question. Tous sont-ils d'accord pour dire que l'étude des prévisions budgétaires est terminée?

Des voix: D'accord.

Le président: Madame Lalonde, vous avez une motion à proposer au sujet du rapport.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Je voudrais, s'il vous plaît, qu'un rapport soit fait à la Chambre le plus rapidement possible pour que nous puissions...

Le président: Vous voulez dire le rapport amendé, puisqu'il l'est.

Mme Francine Lalonde: Oui, je veux parler du rapport tel qu'il a été amendé.

[Traduction]

Le président: Est-ce d'accord pour que nous fassions rapport à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Les députés veulent-ils continuer l'étude de motions ou bien est-ce que cela suffit?

[Français]

Oui ou non?

M. Pierre Paquette: Non, on arrête.

[Traduction]

Le président: Monsieur Paquette dit que nous devrions nous arrêter maintenant.

D'accord, très bien. Nous allons nous arrêter.

Madame Lalonde.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Je veux seulement m'assurer que le rapport va être déposé aujourd'hui.

Le président: Le plus rapidement possible. S'il est prêt aujourd'hui, ce sera fait aujourd'hui.

[Traduction]

Cela dépend du greffier.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Je suis prête à vous aider, si besoin est.

Le président: Vous êtes bien gentille. Merci.

M. Pierre Paquette: C'est un greffier rapide.

Le président: M. le greffier me dit que les prochaines affaires courantes à la Chambre auront lieu vendredi seulement.

M. Pierre Paquette: Oui, mais s'il y a consentement unanime...

Le président: Les affaires courantes ne sont pas du ressort du comité, mais du ressort des leaders à la Chambre.

M. Pierre Paquette: On va parler à nos leaders.

Mme Francine Lalonde: On peut demander le consentement unanime.

Le président: Vous pouvez demander le consentement unanime des leaders.

M. Pierre Paquette: Oui.

Le président: Vous pouvez le faire par une note du comité.

Mme Francine Lalonde: Non.

Le président: La motion du comité stipule « le plus rapidement possible ».

Mme Francine Lalonde: Je comprends. D'où l'importance...

Le président: Si les leaders acceptent que ce soit le plus rapidement possible, soit demain ou aujourd'hui, ça ne me pose aucun problème, c'est accepté par le comité. Cependant, si les leaders disent non—vous savez qu'ils procèdent par consentement unanime—, ce sera demain. Vous comprenez?

M. Pierre Paquette: Oui.

Mme Francine Lalonde: Mais il ne faut pas que cela dépende de nous.

Le président: Non, cela dépend des leaders.

Mme Francine Lalonde: Il faut que le rapport soit fait rapidement.

M. Pierre Paquette: Nous allons parler à nos leaders.

Le président: D'accord.

Merci beaucoup de votre patience.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.